

L'Etat dans le département du Nord



Rapport d'activité des services de l'Etat

2007

L'activité de l'État dans le Nord en 2007

Sommaire

	Préface du Préfet	1
	Chiffres-clés du département du Nord	2
	La communication interministérielle	3
	La sécurité publique, la sécurité civile et la sécurité aérienne	7
	L'emploi & le développement économique	12
	La cohésion sociale	16
	L'habitat & l'urbanisme	19
	La politique de la ville	21
	La santé publique & la sécurité sanitaire	24
	L'action éducative, jeunesse & sports	27
	La culture & le tourisme	30
	L'environnement & le cadre de vie	33
	L'agriculture, la forêt & le milieu rural	37
	Les infrastructures de transports	40
	L'amélioration du service rendu aux usagers	43
	Les relations avec les collectivités territoriales	48
	Le recouvrement de l'impôt & le suivi de la dépense	49

Lille, le 25 juin 2008



Par le présent rapport, je vous invite à découvrir les différentes interventions qu'aura conduit l'Etat en 2007, dans le département du Nord. Elles ont été regroupées par thématiques selon une architecture semblable à celle de l'année dernière.

L'année 2007 aura été marquée par des échéances électorales majeures pour la vie de notre pays, avec l'élection du président de la République puis celle des députés pour le renouvellement de l'Assemblée Nationale. L'organisation matérielle de ces scrutins aura fortement mobilisé les services de la préfecture et des sous-préfectures.

A l'occasion de cette nouvelle législature, l'Etat a mis en place de nouvelles politiques publiques qui, notamment dans un département comme celui du Nord, contribuent à renforcer la cohésion sociale et à sécuriser les parcours de vie de nombre de nos concitoyens. C'est ainsi que la poursuite du plan de cohésion sociale a permis de préserver notre dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence et de conforter nos objectifs de production de logements sociaux dont les demandeurs ont vu leurs prérogatives renforcées depuis la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable.

De même, pour offrir aux personnes les plus en difficulté, bénéficiaires des minima sociaux, une chance supplémentaire d'accéder à un travail, la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, a institué en leur faveur le revenu de solidarité active dont l'expérimentation a été lancée dans le Nord. Rappelons aussi que les territoires les plus fragiles, socialement et économiquement, ont été couverts par des contrats urbains de cohésion sociale dont l'impact financier a été accru par les crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance créé en 2007. Les difficultés particulières de ces territoires ont conduit le gouvernement à lancer au mois de novembre 2007, dans le cadre de l'élaboration d'un plan national, une vaste consultation sur les moyens de lutter contre l'isolement des quartiers, sur l'éducation et la réussite, et enfin sur l'accès à l'emploi des habitants.

L'année 2007 a également été très importante pour la réforme de l'Etat avec le lancement, à l'initiative du Président de la République, de la révision générale des politiques publiques qui va profondément modifier, aux plans régional et départemental, l'organisation et les méthodes de travail des services de l'Etat, dans le but de rendre l'administration plus lisible dans ses missions et plus efficiente dans son fonctionnement, tout en diminuant le niveau des dépenses publiques qui pèsent sur chacun d'entre nous. En parallèle, l'administration a poursuivi ses efforts pour assurer à l'ensemble de ses usagers un service de qualité au travers notamment de la mise en oeuvre des engagements de la charte Marianne et du développement des démarches qualité.

Enfin et au-delà de la mise en oeuvre des grandes politiques publiques, l'Etat a pleinement exercé ses compétences régaliennes et, en tout premier lieu, la sécurité publique, la sécurité civile et la sécurité routière, avec de bons résultats en ces matières. En outre, l'exercice du contrôle de légalité ainsi que le conseil aux collectivités territoriales confèrent à l'Etat une mission essentielle de transparence et de sécurité juridique au regard des décisions des élus qui exercent pleinement, dans un cadre rénové et simplifié, les responsabilités offertes par les lois de décentralisation, en particulier celle du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dont les transferts de compétences se sont amplifiés en 2007.

Dans tous ces domaines, ce rapport annuel d'activité, qui témoigne de la présence de l'Etat et de son implication au service de nos concitoyens dans le département, vous apportera les précisions attendues.

Daniel CANEPA

Les chiffres-clés du département du Nord

La population	
Tranches d'âge	Effectifs au 01/01/2006
0 à 19 ans	722 456
20 à 39 ans	739 542
40 à 59 ans	679 546
60 à 74 ans	272 358
75 ans et plus	171 591
Total	2 585 493

Source : INSEE Nord - Pas-de-Calais

La carte administrative
- 6 arrondissements
- 79 cantons
- 652 communes

L'intercommunalité
- 2 communautés urbaines
- 5 communautés d'agglomération
- 43 communautés de communes
- 203 syndicats divers

Les grands secteurs de l'économie

NORD	Nombre d'emplois salariés et non salariés au 31/12/2006	%
Agriculture	15 664	1,64 %
Industrie	159 201	16,64 %
Construction	54 080	5,65 %
Commerce	138 490	14,47 %
Services	589 541	61,60 %
Total	956 976	100,00 %

Source : INSEE Nord - Pas-de-Calais - Section - synthèse et conjoncture de l'emploi - Données provisoires

Le nombre d'établissements

Nombre d'établissements au 01/01/2007	Industrie	Construction	Commerce	Service
0 à 9 salariés	4 831	4 979	17 632	34 379
10 à 49 salariés	1 459	980	1 820	2 690
50 à 199 salariés	405	104	248	443
200 à 499 salariés	81	7	31	84
500 et plus	30	1	16	18
Effectif inconnu	1 458	2 155	5 329	10 640
Total	8 264	8 226	25 076	48 254

Source : INSEE Nord - Pas-de-Calais

Le taux de chômage

Taux de chômage localisés par zone d'emploi, en moyenne sur le trimestre

	T1 2006	T2 2006	T3 2006	T4 2006	T1 2007	T2 2007	T3 2007	T4 2007	évolution annuelle (*)
Roubaix-Tourcoing	14,1	14,0	13,6	13,3	13,3	13,0	12,7	12,2	- 1,1pt
Lille	11,3	11,1	10,7	10,3	10,2	10,0	9,8	9,3	- 1,0pt
Dunkerque	11,8	11,7	11,4	11,0	10,9	10,5	10,4	10,3	- 0,7pt
Flandre-Lys	8,3	8,4	8,1	7,8	7,5	7,0	6,9	6,6	- 1,2pt
Douais	13,8	13,7	13,3	12,9	12,7	12,4	12,3	11,9	- 1,0pt
Valenciennois	13,5	13,3	13,0	12,5	12,6	12,4	12,2	11,7	- 0,8pt
Cambrésis	12,2	12,2	11,8	11,3	11,1	11,0	10,9	10,8	- 0,5pt
Sambre-Avesnois	14,6	14,6	14,4	14,1	13,9	13,6	13,4	12,5	- 1,6pt

Source : Insee - date de révision 16 mai 2008

* : taux moyen sur le dernier trimestre comparé au taux moyen du même trimestre de l'année précédente

Les demandeurs d'emploi

Demandeurs d'emploi de fin de mois par sexe et par âge (catégorie 1) au 31 décembre 2007

	Nord	Région	France
Moins de 25 ans	27 5005	45 150	380 996
dont hommes	14 473	23 928	190 883
dont femmes	13 032	21 222	190 113
25 à 49 ans	69 317	105 171	1 290 323
dont hommes	39 686	60 069	664 658
dont femmes	29 631	45 102	625 665
50 ans et plus	13 411	20 746	270 668
dont hommes	7 963	12 283	146 441
dont femmes	5 448	8 463	124 227
Ensemble	110 233	171 067	1 941 987
dont hommes	62 122	96 280	1 001 982
dont femmes	48 111	74 787	940 005

Source : ANPE / Dares

Les dotations et subventions de l'Etat versées aux collectivités locales

chiffres en euros

	Année 2005	Année 2006	Année 2007
Dotation globale de fonctionnement (communes) - DGF			
Dotation forfaitaire	492 698 653	494 986 215	500 730 142
Dotation de solidarité urbaine	76 289 979	89 057 769	104 028 944
Dotation de solidarité rurale	11 929 032	13 259 004	14 890 574
Dotation nationale de péréquation	45 637 416	44 431 105	45 403 490
Dotation globale de fonctionnement (EPCI)			
Dotation d'intercommunalité	150 204 744	153 180 729	157 243 769
Dotation de compensation	290 171 970	298 804 972	301 421 506
DGF (Conseil général)			
Dotation forfaitaire	308 734 429	313 055 815	316 683 889
Dotation de péréquation	34 878 707	37 897 925	40 913 023
Dotation de compensation	267 186 507	276 434 756	284 584 104
DGF (Conseil régional)	342 279 669	346 364 808	361 316 244
Dotation élu local (communes)	597 439	662 992	675 186
Dotation spéciale instituteurs (communes)	707 889	592 962	459 412
Dotation de développement rural - DDR (EPCI)	2 700 042	2 657 108	1 090 083

chiffres en euros

Compensation de perte de produit de la taxe professionnelle (communes et EPCI)	5 161 137	3 990 538	3 829 696
Allocations compensatrices des exonérations des taxes (communes, EPCI, Conseils général et régional)	201 052 421	182 045 028	177 640 871
Dotation générale de décentralisation - DGD services communaux hygiène et santé	4 631 577	4 757 901	4 876 939
DGD documents d'urbanisme	321 515	103 784	194 730
DGD assurance permis de construire	131 410	132 746	114 900
DGD bibliothèques municipales	908 741	708 754	472 502
DGD du département	26 508 644	27 673 417	28 422 103
DGD lecture publique (supprimée en 2007)	185 023	354 722	supprimée
DGD ports maritimes (conseil général)	20 519	0	162 677
DGD ports maritimes (conseil régional - crée en 2007)			1 272 642
DGD (Conseil régional)	40 294 621	42 931 858	39 359 058
Produit des amendes de police	10 762 252	16 654 287	17 147 673
Dotation globale d'équipement - DGE (communes et EPCI)	12 067 374	11 971 951	13 187 020
DGE 1er et 2e part (Conseil général)	3 384 185	6 370 707	3 207 541
Fonds de compensation de TVA - FCTVA (communes, EPCI, Conseils général et régional)	143 377 829	172 484 191	165 237 526
Dotation départementale d'équipement des collèges	11 748 662	12 172 572	5 169 400
Total général	2 484 572 386	2 553 738 616	2 589 735 644

La communication interministérielle



Le préfet pilote la communication de l'Etat dans le département et la région, dans un objectif de coordination et de cohérence de la parole de l'Etat au niveau territorial.

Les actions de communication menées par les services de l'Etat sous l'autorité du préfet ont pour objectif à la fois d'informer les citoyens sur l'action de l'Etat, d'expliquer les politiques mises en oeuvre, et le cas échéant de les sensibiliser et de les inciter à des modifications de comportements.

Les relations presse constituent une part importante de l'activité du bureau de la communication interministérielle de la préfecture et des services de l'Etat.

En 2007, les demandes de presse ont porté en majorité sur la situation des étrangers, l'hébergement d'urgence et le logement ainsi que sur la sécurité (publique, routière et civile) et les élections.

La préfecture et les services déconcentrés relayent par ailleurs les campagnes d'information du gouvernement au niveau territorial et initient des actions de communication afin de faire connaître les politiques mises en oeuvre par l'Etat dans le département. Dans ce cadre, l'année 2007 a été marquée par la mise en oeuvre d'actions notamment dans les domaines de la sécurité, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la cohésion sociale et de la santé.

Elections 2007

Les élections présidentielle et législatives ont donné lieu à des actions d'information notamment sur le dépôt des candidatures, les inscriptions sur les listes électorales, le vote par procuration ainsi qu'à l'organisation de soirées électorales au cours desquelles une vingtaine de médias étaient présents en préfecture pour obtenir les résultats dès 20 heures au fur et à mesure de leur transmission par les mairies.

► Informer sur l'action de l'Etat au niveau local

La situation des étrangers a fait l'objet de nombreuses demandes de la part des médias en 2007 en lien avec la grève de la faim des étrangers en situation irrégulière durant l'été et la remise en ordre opérée par l'administration. Il en a été de même dans le domaine de l'hébergement d'urgence et du logement. 2007 a été marquée

par l'action de l'association Les Enfants de Don Quichotte et par une arrivée massive de populations de culture rom. La mise en oeuvre du dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence et la décision de procéder à des réquisitions prise par le préfet du Nord, seul préfet à l'avoir fait en France durant cet hiver, ont suscité de nombreux échanges avec la presse.

La communication en matière de sécurité a porté, en 2007, sur la présentation de l'activité des services de police et des unités de gendarmerie et de l'évolution des chiffres de la délinquance. Des actions spécifiques ont également été mises en place à l'occasion d'événements particuliers, comme la braderie de Lille ou des événements sportifs.

L'intelligence économique a fait l'objet de diverses communications, comme à l'occasion de l'organisation, par la Gendarmerie nationale, le 22 mars, du premier forum de la cybercriminalité, de l'installation du Comité de pilotage régional de l'intelligence économique ou encore du lancement de l'appel à projets ULIS (Utilisation de l'Information Stratégique) par la Direction régionale de la recherche, de l'industrie et de l'environnement (DRIRE) afin de soutenir les initiatives des entreprises dans le domaine de la maîtrise de l'information.

De la même manière que pour la sécurité publique, la préfecture publie un bilan mensuel des chiffres de la sécurité routière et informe de la mise en service des radars automatiques. Des opérations de contrôles de sécurité routière portant notamment sur les deux roues, les sorties de discothèques et les transports scolaires ont été relayées chaque mois auprès des médias. Le dernier trimestre a vu la mise en place d'une action de communication, chaque vendredi, sur les emplacements de radars mobiles dans chacun des arrondissements. Ces actions ont pour objectif de renforcer la sensibilisation des automobilistes aux risques liés à la vitesse et de les inciter à respecter les règles du code de la route afin de garantir une plus grande sécurité pour tous. La semaine de la sécurité routière, organisée en octobre, a permis une mobilisation particulière du grand public et des agents des services de l'Etat et des collectivités autour de différentes animations (bus de la sécurité routière, opération « motard d'un jour »...).

Dans le domaine de la sécurité civile, la nouvelle carte de vigilance crues a été présentée en février. Cette nouvelle procédure par rapport à l'ancienne dite « d'annonce des crues » a pour objectif de renforcer l'anticipation des phénomènes et de mettre à disposition rapidement une information de qualité pour assurer une meilleure gestion des inondations. Afin de se préparer au mieux à la gestion des relations avec les médias en cas d'événement de sécurité civile et de sensibiliser la population aux actions mises en oeuvre afin de faire face aux accidents ou aux catastrophes majeures, le bureau de la communication a participé à l'exercice national de crise nucléaire organisé en mars au centre nucléaire de production d'électricité de Gravelines et à la manoeuvre organisée dans le métro de Lille, en juin, simulant un incendie dans le tunnel en inter-station.



Simulation d'un incendie dans le métro de Lille - © Préfecture - BCI

A la suite de la signature de conventions entre le ministère de l'intérieur et Radio France et France Télévisions, des conventions de partenariat ont été signées par le préfet avec France Bleu Nord le 1er mars et avec France 3 Nord-Pas-de-Calais Picardie le 16 avril 2007. Elles ont pour objectif d'assurer l'alerte et l'information de la population en cas de risque majeur.

► Un partenariat régional pour la préparation de l'avenir

En matière de développement économique et d'aménagement du territoire, l'année 2007 a été marquée par la signature du Contrat de projets pour la période 2007-2013 et l'adoption des programmes européens 2007-2013.

Le séminaire organisé le 16 octobre 2007 a marqué le lancement de la programmation du Fonds social européen en région. Le comité de suivi pluri-fonds du 17 décembre 2007 a été suivi par un point presse au cours duquel les axes d'intervention des nouveaux programmes et leurs modalités de mise en oeuvre ont été présentés.



Signature, le mercredi 11 avril 2007, du contrat de projets 2007-2013 par Daniel Canépa, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet du Nord et Daniel Percheron, président du Conseil régional
© Préfecture - BCI

Dans le domaine de l'environnement, la 5e Semaine du développement durable s'est traduite par la mise en oeuvre de près de 120 actions dans la région ayant pour objectif de sensibiliser le public et de lui faire découvrir des actions concrètes de développement durable. Le programme régional, édité à 18 000 exemplaires, et une double page d'information, insérée dans la revue

Fémina (320 000 exemplaires), invitait les habitants de la région à découvrir ces actions exemplaires. La Semaine européenne de la mobilité a pour but, quant à elle, d'influencer durablement la résolution des problèmes de mobilité urbaine, d'améliorer la santé et la qualité de vie des européens en informant le public sur les problématiques de déplacement. Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, une réunion interrégionale Nord-Pas-de-Calais et Picardie s'est déroulée à Arras, le 15 octobre 2007. Plus de 800 personnes y ont participé, élus, acteurs économiques et sociaux, associations et particuliers. Une centaine d'internautes a par ailleurs suivi les débats en direct sur le site Internet de la préfecture du Nord.

► Une mobilisation continue en faveur de la cohésion sociale et de la santé

De nombreuses actions ont été menées dans le champ de la rénovation urbaine et de la cohésion sociale, autour notamment de la signature des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) et des conventions de rénovation urbaine.

Dans le cadre de l'élaboration du plan national en faveur des quartiers en difficulté, des rencontres territoriales ont été organisées les 7, 8 et 9 novembre, à Lille, Valenciennes et Hem, portant sur le désenclavement et la fin de l'isolement des quartiers, l'éducation et la réussite et l'accès à l'emploi des habitants. Ces rencontres ont été l'occasion de donner la parole aux associations, aux élus, aux acteurs de terrain, à toutes celles et ceux qui s'investissent au quotidien dans leur quartier et leur ville afin de recueillir des propositions concrètes d'actions.

Dans le domaine de la santé, la communication a été dominée par les actions de sensibilisation contre les risques d'intoxications au monoxyde de carbone, la région Nord-Pas-de-Calais restant particulièrement touchée par ce phénomène. Le plan régional de santé publique (PRSP) 2007-2011, approuvé le 1er juin 2007, qui constitue le cadre de référence pour les cinq années à venir de la politique de santé publique en région, a été présenté à la presse en décembre. Le volet communication de ce plan est essentiel car l'amélioration de l'état de santé de la population ne pourra aboutir sans l'engagement de l'Etat, des collectivités, des professionnels des secteurs sanitaire et social et des associations, mais surtout, des habitants qui doivent s'approprier les objectifs de ce plan. Une plaquette d'information, éditée à près de 40 000 exemplaires à l'ensemble des maires de la région et des structures susceptibles d'intervenir dans le champ de la prévention / santé publique, doit participer à la diffusion de cette information.



Présentation du plan régional de santé publique (PRSP) 2007-2011
© Préfecture - BCI



En complément des relations avec la presse, 2007 a été marquée par la reprise de la publication de la lettre des services de l'Etat dans le département du Nord et la région Nord-Pas-de-Calais « P@role de l'Etat » sous un format électronique. Cette lettre, réalisée avec le concours de l'ensemble des services de l'Etat au niveau local, est disponible sur le site internet de la préfecture, www.pref.gouv.fr. Elle a pour objectif de mieux faire connaître l'action des services de l'Etat dans les arrondissements, le département et la région, en proposant des informations sur leurs actions, sur leur organisation ou encore sur les nouveaux services.

La préfecture, ouverte aux citoyens

Au delà des actions de communication sur l'action de l'Etat, la préfecture se doit d'être un lieu ouvert à la mémoire, à la citoyenneté et au patrimoine.

Ainsi, la cérémonie de remise des prix du concours national de la Résistance et de la déportation, qui s'adresse aux collégiens et lycéens, s'est tenue, le 6 juin 2007, dans la salle des fêtes de la préfecture. Ce concours a pour objectif de perpétuer chez les jeunes le souvenir des sacrifices consentis pour le rétablissement de la légalité républicaine, de développer le sens du devoir de mémoire, les valeurs de la liberté, de la démocratie et le respect de la dignité humaine. Pour l'année 2006-2007, le jury départemental a récompensé 61 devoirs individuels et 20 travaux collectifs portant sur le travail dans l'univers concentrationnaire nazi.

Une cérémonie solennelle d'accueil dans la citoyenneté française a été organisée par la préfecture le 19 octobre 2007. A cette occasion, le préfet a accueilli dans la salle des fêtes 150 nouveaux citoyens français, originaires d'une quarantaine de pays d'Afrique et notamment d'Afrique du Nord, d'Europe, du Moyen-Orient, d'Amérique du Sud et d'Asie, résidant dans l'arrondissement de Lille.



Accueil d'une nouvelle citoyenne française par Daniel Canépa, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet du Nord
© Préfecture - BCI

Depuis une dizaine d'années, la préfecture du Nord ouvre ses portes à l'occasion des journées européennes du patrimoine. Près de 1 400 visiteurs ont ainsi pu visiter les deux sites lillois ouverts au public : le site historique, place de la République à Lille, qui regroupe l'ensemble des cabinets du préfet et des préfets délé-

gués et le site « Scribe », situé rue Jean sans Peur, qui abrite l'ensemble des services auprès desquels les usagers font leurs démarches. Chaque année, une rencontre est organisée suite aux Journées européennes du patrimoine, en préfecture, afin d'échanger sur cette manifestation et de faire le bilan de la fréquentation globale sur la région. Cette rencontre rassemble environ 120 acteurs, associations, propriétaires, services culturels... qui participent activement à la mise en oeuvre des Journées du patrimoine.

Le concours Erignac, pour la défense des valeurs républicaines

Daniel Canépa, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord, Dominique Erignac et Jean-Marie Leblanc ont remis, le 27 juin 2007, dans la salle des fêtes de la préfecture du Nord le prix du concours scolaire Claude Erignac à la classe de l'unité pédagogique d'intégration du collège de Coudekerque-Branche. Le prix, d'un montant de 2 000 euros, sera utilisé pour la réalisation de leur projet collectif sur le thème du sport.

La sécurité publique, la sécurité civile et la sécurité aérienne



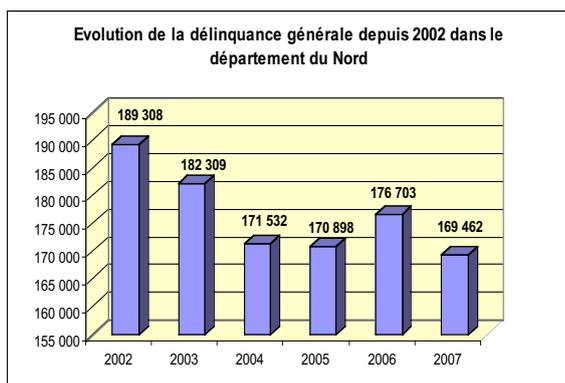
En 2007, les priorités en matière de sécurité publique, de sécurité civile et de sécurité aérienne ont porté principalement sur :

- la lutte contre la délinquance ;
- la prévention de la délinquance ;
- la lutte contre le trafic de stupéfiants ;
- la sécurité routière ;
- la sensibilisation des citoyens aux accidents et aux risques majeurs ou domestiques ;
- le renforcement des mesures de sûreté sur les aéroports.

La lutte contre la délinquance

La délinquance générale

En 2007, 169 462 crimes et délits ont été enregistrés dans le département du Nord par les services de police et les unités de gendarmerie, soit une baisse de la délinquance générale de 4,10 % par rapport à l'année 2006 (le résultat national étant de - 3,7 %).



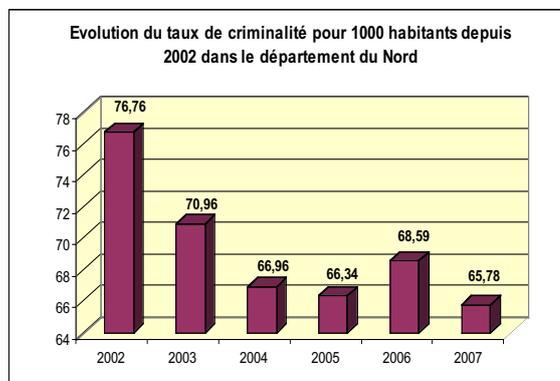
La délinquance de proximité ne représente plus que 47 % de la délinquance générale dans le département du Nord.

La zone police nationale recouvre, avec ses six districts et vingt circonscriptions, 77 % de la population du département et assure le traitement de près de 90% de la délinquance enregistrée, le seul district de sécurité publique de Lille concentrant à lui seul près de 70 % de la délinquance constatée en zone de police.

En zone gendarmerie, on observe une délinquance spécifique, itinérante et souvent violente (cambriolages, home jacking notamment chez les personnes âgées, vols de métaux, vols à main

armée, phénomène des « coupeurs de bagues »).

Le taux de criminalité du département pour 1000 habitants est de 65,78 %.



Le taux d'élucidation global passe de 34,08 % à 36,91 %. En zone police, il augmente sensiblement passant de 32,05 % à 34,70 %.

Le nombre des mis en cause augmente de 5,97 % avec 57 810 personnes concernées et celui des gardes à vues de 6,23 % avec 30 232 personnes concernées.

Ces bons résultats sont le fruit d'une forte mobilisation des services.

De même, sur le plan particulier de l'activité de la direction interrégionale de la police judiciaire (D.I.P.J.), le taux d'élucidation des affaires traitées, en compétence d'attribution, est de 80,88%, celui des mis en cause de 3,5% et celui des personnes écrouées de 5,5%.

Il convient de noter, par ailleurs, que la plupart des phénomènes de violences urbaines ont été endigués à l'exception des incendies de véhicules, dont le nombre croît en 2007 de 10,28 %. Le nombre d'interpellés augmente néanmoins de près de 67 % (1 258 contre 755 en 2006) tandis que le nombre de personnes écrouées diminue, lui, de 43 % (passant de 76 à 43). La part des mineurs dans le total des mis en cause représente 53 %.

De son côté, la direction interrégionale de la police judiciaire a mis en cause, dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, 404 malfaiteurs relevant des cités sensibles, dont 132 ont été écroués et placés sous contrôles judiciaires.

Les violences contre les personnes sont un des points préoccupants de la délinquance dans le département du Nord comme d'ailleurs sur le territoire national, en particulier les violences non crapuleuses.

Le nombre de violences physiques non crapuleuses croît de 8,24% en 2007 de même que le nombre des affaires d'escroquerie d'envergure (passant de 37 en 2006 à 42 en 2007) et le nombre des affaires pour abus de confiance (passant de 16 en 2006 à 19 en 2007).



Sont par contre en diminution :

- le nombre des violences physiques crapuleuses (- 18,00%) ;
- le nombre des outrages à personnes dépositaires de l'autorité publique (- 5,45%) ;
- le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (- 2,7 %) ;
- le nombre d'escroqueries et d'infractions économiques financières (- 2,96 %).

Il faut souligner que le taux d'élucidation de ces faits de violences contre les personnes est élevé (65,26 % en 2007 contre 57,07 % en 2006) et en augmentation constante depuis plusieurs années, ce qui démontre la réactivité des forces de police et de gendarmerie.

► La délinquance de proximité

Elle a diminué de 7,61 % par rapport à l'année 2006.

	Evolution
Vols à main armée	- 4,66%
Vols avec violence	- 20,00%
Vols par effraction	- 7,16%
Vols de véhicules	- 8,22 %
Vols dits "à la roulotte"	- 1,45 %
Vols de véhicules motorisés à deux roues	- 14,00 %
Dégradations	- 10,34%

► La lutte contre le trafic de stupéfiants

Grâce à l'action des douanes, de la direction interrégionale de la police judiciaire et de la gendarmerie, le Nord se place en tête des départements métropolitains (hors Paris) pour la saisie de stupéfiants.

	Année 2006	Année 2007
CANNABIS en Kg	11t880kg335	3t460kg284
COCAINE en Kg	49kg984	214kg346
HEROINE en Kg	414kg758	499kg894
ECSTASY Nbre de cachets	202 716	644 635
PRODUITS DE COUPAGE en Kg	41kg241	342g
AMPHETAMINE en Kg	25kg377	62kg048
AUTRES en Kg	154kg	22kg008

En 2007, plus de 9 000 personnes dont 454 trafiquants, parmi lesquels 158 de dimension internationale, ont été interpellés dans le Nord dans le cadre de l'application de la législation sur les stupéfiants.

Par ailleurs, afin d'améliorer encore l'efficacité des services de police, une nouvelle organisation interne a été mise en place. Elle s'est traduite par :

- l'accroissement du taux d'occupation de la voie publique (6%) ;
- la création d'un service départemental de nuit ;

Ce nouveau dispositif apporte une meilleure synergie entre les circonscriptions, une valorisation de l'utilisation des moyens et une meilleure réactivité pendant les heures de commission des faits de violences urbaines.

- l'ouverture du nouvel hôtel de police de Lille en début d'année 2008.

Concentrant des équipements de haute technologie au sein du centre d'information et de commandement, le nouvel hôtel de police de Lille devrait permettre de réaliser un gain significatif sur les temps d'intervention des véhicules de patrouille et de favoriser ainsi leur démultiplication, en particulier, durant les créneaux les plus criminogènes et faciliter le pilotage opérationnel des unités au plus près du terrain.



Nouvel hôtel de police de Lille - © Préfecture - BCI

► La prévention de la délinquance

Si la loi du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance confie aux maires l'animation locale de la prévention de la délinquance, l'Etat reste pleinement impliqué auprès des acteurs locaux. Il lui revient en effet d'élaborer une politique de prévention au travers notamment du plan départemental de prévention de la délinquance.

► L'élaboration du plan départemental de prévention de la délinquance

Le 19 juin 2007, le préfet a réuni pour la 1ère fois le conseil départemental de sécurité et de prévention de la délinquance.

Peu de temps auparavant, il a lancé la procédure d'élaboration du plan départemental de prévention de la délinquance.

Ce plan définit les priorités de l'Etat en matière de prévention de la délinquance (dans le respect des orientations nationales) et les territoires qui nécessitent une intervention prioritaire.

Il vise à garantir une approche coordonnée des différentes politiques contractuelles. Pour cela, il tend à mettre en synergie les différents dispositifs qui existent notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation pour aboutir à une prise en compte transversale de problèmes tels que l'alcoolisme ou la toxicomanie.

Il a été établi à partir d'un diagnostic de la délinquance dans le



département, reposant sur l'analyse de données chiffrées objectives mais également sur les attentes exprimées lors d'entretiens conduits auprès de l'ensemble des procureurs de la République, d'une trentaine d'élus, et des chefs de services de l'Etat impliqués dans cette politique.

Il a été signé, le 21 mai 2008, par le préfet, le procureur général de la République et l'Inspecteur d'Académie.

► La signature de conventions relatives au traitement de la délinquance des mineurs

Le 14 décembre 2007, le préfet a signé au palais de justice de Douai quatre conventions relatives au traitement de la délinquance des mineurs :

- dans les établissements scolaires du second degré de l'arrondissement de Douai ;
- dans les transports publics du Douaisis ;
- sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Douaisis ;
- sur le territoire de la Communauté de communes Coeur d'Ostrevent.

La mise en oeuvre de ces conventions permettra, d'une part, à la juridiction de réduire le délai qui s'écoule entre le moment où le fait délictueux est commis et la sanction prononcée et, d'autre part, au jeune délinquant de réparer directement le préjudice causé. L'objectif du dispositif est de favoriser une prise de conscience rapide du jeune auteur des faits de l'existence d'interdits et d'apporter une réponse rapide, dissuasive de toute récidive et adaptée à la psychologie du mineur.

Constituant une disposition pré-sentencielle, cette mesure innovante et expérimentale, dénommée « travail réparation », qui ne concernera que les mineurs auteurs d'un acte de délinquance ne revêtant pas un caractère important de gravité et n'ayant pas ou peu d'antécédents judiciaires, sera choisie par le magistrat à partir d'une liste de travaux d'intérêt collectif préalablement proposée, selon le cas, par l'intercommunalité où l'établissement scolaire où les faits ont été commis.

Le « travail réparation » s'effectuera au plus près du lieu de l'infraction, dans un délai maximum de dix jours, sous le contrôle d'un fonctionnaire des services de la Protection judiciaire de la jeunesse. Ce dernier établira un rapport au vu duquel le parquet décidera le classement de l'affaire ou la poursuite du jeune auteur devant le juge des enfants.

Un comité de pilotage et d'évaluation réunissant les signataires des conventions, la gendarmerie et les services de police, se réunira au moins une fois par an afin de suivre le dispositif et d'en dresser un bilan en terme d'efficacité.

► La lutte contre l'immigration irrégulière

Le département du Nord est particulièrement concerné par ce phénomène en raison de sa très longue et perméable frontière avec la Belgique et de sa proximité avec le Royaume-Uni.

En 2007, il a été procédé à l'interpellation :

- de 5 199 étrangers en situation irrégulière (4 586 par la police aux frontières et 613 par les autres services de police et de gendarmerie, soit une hausse de 14 %) ;
- de 331 personnes pour aide à l'immigration illégale (passeurs, logeurs, employeurs clandestins, fournisseurs de faux documents, conjoints complaisants), soit une hausse de 25,3 %.

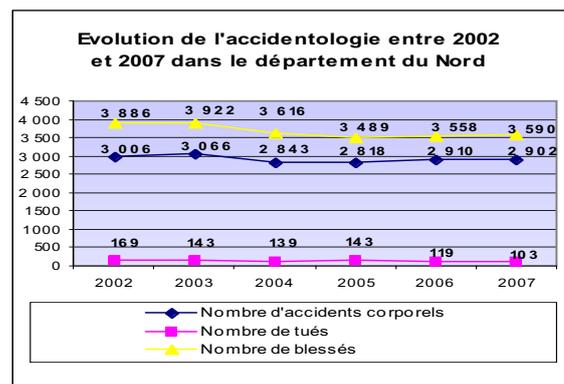
► La sécurité routière

En 2007, la lutte contre l'insécurité routière a fortement mobilisé les services de police et les unités de gendarmerie nationale dans le département du Nord.

► Le bilan de l'accidentologie

En 2007, on a enregistré dans le Nord :

- plus de 2 800 accidents corporels ;
- 100 personnes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident ;
- 3 500 blessés (victimes ayant fait l'objet de soins médicaux non hospitalisés ou admises comme patients à l'hôpital).



Le bilan de l'accidentologie par arrondissement a été le suivant :

Année 2007	Accidents en aggro	Accidents hors aggro	Tués	Blessés
Dunkerque	163	160	19	463
Lille	1 524	400	28	2 281
Valenciennes	289	75	17	454
Douai	59	23	15	116
Cambrai	48	29	12	109
Avesnes-sur-helpe	109	23	12	167
Total	2 192	710	103	3 590

► L'implication des collectivités territoriales dans le dispositif de sécurité routière du département du Nord

Les élus « référents sécurité routière » - qui avaient été désignés par les communes en 2006 - ont bénéficié, en 2007, d'une journée de formation-action leur permettant de repenser la prise en compte de la sécurité routière dans leur commune (organisation au total de 5 journées de formation pour 90 élus).

Compte tenu de la forte adhésion des élus, le dispositif sera recon-



duit en 2008 au profit notamment des nouveaux référents qui pourraient être désignés suite au renouvellement des conseils municipaux.

Toujours dans le souci de sensibiliser les collectivités territoriales aux enjeux de sécurité routière, un guide pratique élaboré par la coordination sécurité routière du Nord a été adressé, en septembre 2007, à l'ensemble des maires du département.

Ce guide n'a d'autre ambition que d'aider les élus et techniciens à repenser la signalisation dans et en limite d'agglomération afin qu'elle soit mieux respectée des usagers de la route, notamment en matière de limitation des vitesses.

► La sécurité civile : améliorer la capacité d'anticipation et de réaction des services

Le Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile (SIRACEDPC) est chargé d'assister le préfet dans la prévention et la gestion des risques et des événements de sécurité civile. Il exerce ses missions en relation avec les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les différents services et établissements publics.

► Un service au coeur de la prévention et de la gestion des risques

Le SIRACEDPC gère de très nombreux dossiers relatifs à la prévention du risque courant et à la planification opérationnelle (alertes météo, pollution, inondations, catastrophes naturelles, réseau national d'alerte, secourisme, manifestations sportives, déminage, habilitations au secret défense, établissements recevant du public).

En terme de prévention du risque, le SIRACEDPC a géré, en 2007, près de 400 demandes d'interventions auprès du service de déminage d'Arras.

Dans le domaine des risques naturels, 4 Plans de prévention des risques naturels (PPR) ont été approuvés. Soixante-quatre dossiers de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle présentés par les communes ont été finalisés avant transmission au Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales. A la suite du phénomène de la sécheresse de l'été 2003, plus de 430 dossiers ont été suivis par le SIRACEDPC.

En terme de sécurité des personnes, 2 500 dossiers d'Établissements recevant du public (ERP) ont été traités en commission départementale (ouverture, visite périodique).

Au delà de ce suivi, deux actions prioritaires ont été mises en oeuvre, en 2007, avec le développement du fichier informatisé des ERP de l'ensemble du département et la mise en place d'une procédure rigoureuse de suivi des établissements dangereux. Le département du Nord comprend près de 15 000 établissements recevant du public dont 200 établissements de 1ère catégorie et 30 immeubles de grande hauteur. Le SIRACEDPC a par ailleurs organisé 22 jurys de secourisme.

En ce qui concerne la prévision et la planification opérationnelle, le processus de réforme de la planification opérationnelle a été engagé, que ce soit pour le plan Orsec, le plan Vigipirate ou les Plans particuliers d'intervention (PPI) en fonction des études de dangers. Cinq plans de secours ont été validés par le préfet en 2007 (pollution des eaux intérieures, alimentation en eau potable, recherche d'aéronefs en difficulté, aéroport de Lille-Lesquin et stadium Nord) ainsi qu'un PPI. La lutte contre la pollution atmosphérique a été revue. Dans le domaine de la défense civile, des plans de sûreté du port autonome de Dunkerque et de 25 installations portuaires ont été réalisés.

Afin de rendre toujours plus efficaces les stratégies de gestion d'événements de sécurité civile, 10 exercices ont été organisés en 2007 : 5 exercices visant à tester l'organisation des secours en cas d'accidents dans des sites industriels, 3 plans de secours spécialisés (viabilité hivernale, métro de Lille, plan rouge dans l'Avesnois) et 2 exercices de défense civile en liaison avec l'autorité militaire.

Ces actions ont pour objectif de permettre aux différents partenaires, services départementaux, industriels, opérateurs, élus..., de coopérer et de tester la capacité de chacun à travailler en situation d'urgence, de vérifier la capacité des services de l'Etat et de leurs responsables à s'intégrer dans une chaîne de décision placée sous l'autorité du préfet.

Six événements, d'origine naturelle ou technologique, ont nécessité l'activation du Centre opérationnel départemental (COD).



Accident sur l'A 26 d'un poids lourd transportant des matières dangereuses - © SDIS

La braderie de Lille a mobilisé, comme chaque année d'importants moyens de sécurité civile aux côtés des forces de police et des autres services de l'Etat. En termes de secours à la personne, si l'édition 2007 n'a connu aucun événement particulier, 510 interventions, 75 évacuations et 3 859 assistances ont été réalisés.

► Des actions et des outils au service de l'information et du partage de la culture de sécurité civile

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a notamment pour ambition de faire de la sécurité civile l'affaire de tous par l'information et l'engagement civique au niveau local.

Dans ce cadre, le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord, a installé le 8 octobre 2007, le conseil départemental de sécurité civile. Rassemblant les services de l'Etat, les représentants des collectivités territoriales et les opérateurs de services publics, il a pour mission de contribuer à l'analyse des risques et à la préparation des mesures de prévention et de gestion des crises, d'être



associé à la mise en oeuvre de l'information sur les risques, de dresser le bilan des crises et de concourir à la promotion du volontariat dans le corps des sapeurs-pompiers et du bénévolat dans le domaine de la sécurité civile. Chacune des 4 sous-commissions le composant a commencé à travailler sur ces thématiques.



Réunion sous la présidence du préfet du Conseil départemental de sécurité civile
(instance rassemblant l'ensemble des acteurs de la sécurité civile dans le département)
© Préfecture - BCI

L'organisation de la semaine de la sécurité civile, du 8 au 12 octobre 2007, sur le thème de la connaissance des acteurs du secours et sur la sensibilisation des citoyens aux accidents et aux risques majeurs ou domestiques traduit également la volonté de développer la culture de la sécurité civile. Différentes manifestations ont été organisées à cette occasion afin de mieux faire connaître les grandes familles de risques et les bons comportements et réflexes pour y faire face.

Ainsi, l'ensemble des principaux de collège du département ont été sensibilisés aux thématiques de l'alerte, de la gestion des secours et des risques de la vie courante. Les élus locaux ont, quant à eux été sensibilisés à la réalisation de plans communaux de sauvegarde et de réserves communales de sécurité civile, par la tenue de réunions dans les arrondissements et l'envoi d'une plaquette d'information. Compte-tenu de la densité industrielle du département du Nord, des réunions d'informations ont également été organisées avec les industriels des entreprises « Seveso ». Enfin, des interventions dans les médias et particulièrement à France Bleu Nord, en partenariat avec le SDIS et le SAMU 59, ont permis de sensibiliser un plus large public aux risques de la vie courante.



Présentation de l'hélicoptère de la sécurité civile « Dragon 59 » - © Préfecture - BCI

Deux séminaires organisés par France 3 à destination des rédacteurs des stations régionales ont permis au SIRACEDPC de délivrer une information précise sur les structures et les missions de la sécurité civile, tant au niveau national que local.

La sûreté aérienne sur les aérodromes

Pour renforcer la protection contre les actes de piraterie, de nouvelles mesures de sûreté ont été mises en oeuvre, au cours de l'année 2007, sur les aérodromes « majeurs » qui accueillent annuellement plus de 70 000 passagers.

Sur l'aéroport de Lille-Lesquin qui a dépassé en 2007 la barre symbolique du million de passagers, les élèves pilotes professionnels ou privés ainsi que les personnels des opérateurs qui exercent leur activité à l'extérieur des aéroports - soit parce qu'ils disposent d'un agrément en tant qu'exploitant de fret aérien, soit parce qu'ils traitent des provisions ou des fournitures destinées à être mises à bord des aéronefs - doivent désormais détenir une habilitation préfectorale.



Aéroport de Lille-Lesquin - © Délégation régionale de l'aviation civile Nord - Pas-de-Calais

Cette habilitation n'était obligatoire jusqu'à présent que pour les personnes exerçant une activité permanente en zone réservée aéroportuaire.

Il s'agit de parfaire la sécurisation du transport aérien d'un bout à l'autre de la chaîne, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des aéroports.

L'emploi et le développement économique



L'Etat, à travers des actions interministérielles, reste très présent sur le plan des mutations et du développement, tant sur le volet défensif (accompagnement des plans de sauvegarde de l'emploi, gestion des conventions de revitalisation) qu'offensif (formation, GPEC, ...), les secteurs de l'automobile et du textile sont particulièrement concernés.

Cette action se réalise en liaison étroite avec les partenaires économiques et les collectivités territoriales, notamment la région qui a dans son champ de compétence le développement économique.

Les services à la personne continuent à se développer notamment à partir d'entreprises et non plus seulement d'associations.

La situation de l'emploi dans le Nord

Les Chiffres

Le taux de chômage dans le département du Nord varie selon les bassins d'emploi entre 13,9% dans la Sambre - Avesnois et 7,1% dans la Flandre Lys.

Le taux de chômage du département (10,6%) reste en 2007 supérieur au taux de chômage national (7,5%) mais identique à celui de la Région Nord - Pas-de-Calais

Fin décembre 2007, on dénombre 110 233 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1 (*), soit une baisse annuelle de 8,6%.

La part du public « jeunes » (moins de 25 ans) représente 25,0% de l'ensemble et profite favorablement de la baisse du chômage (- 10,2% sur une année) en comparaison des autres catégories. Les plus défavorisées restent les femmes qui représentent 43,6% des DEFM et dont le taux de chômage n'a diminué que de 7,2% en 2007 par rapport à 2006 (- 9,6% pour les hommes).

Concernant les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) (1 an et plus), ils représentent 31,2% de l'ensemble des DEFM et leur nombre a baissé de 17,7% par rapport à 2006.

Pour l'emploi salarié, au 31 décembre 2006, on dénombre dans le département du Nord, 668 275 salariés (augmentation annuelle de 1,5%) pour 50 270 établissements (source : assedic). La part des femmes est de 39,4% de l'emploi total.

La répartition des salariés est identique à celle constatée en 2006:

- 49,6% dans les services
- 23,3% dans l'industrie
- 19,6% dans les commerces.
- 7,5% dans la construction

(*) demandeurs d'emploi de catégorie 1 : personnes sans emploi, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein pour lequel elles sont immédiatement disponibles.

Le respect de la législation du travail et la prévention des risques professionnels

Par ses missions essentielles, l'inspection du travail contribue à préserver la santé et la sécurité au travail, à accroître l'effectivité du droit du travail, à accompagner le développement du dialogue social.

Les actions pluriannuelles menées en 2004, 2005 et 2006 ont été poursuivies en 2007 et étendues aux thèmes suivants : les établissements Seveso, les salariés précaires, les troubles musculo squelettiques (TMS).

Dans le secteur du bâtiment, les actions d'information pour la prévention des risques sur les chantiers se sont poursuivies et des actions spécifiques en direction des apprentis ont été initiées.

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, outre les partenariats déjà mis en place, un groupe de réflexion sur le retrait des produits amiantés dans les locaux habités a été constitué avec la DDASS, la DRASS, la DDE et les bailleurs sociaux. Enfin, une campagne de sensibilisation sur l'interdiction de fumer sur les locaux de travail fermés a été menée en direction des entreprises et des membres de Comités d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

Un projet régional de service élaboré à partir du Plan National de Modernisation et de Développement de l'Inspection du Travail a permis de renforcer les effectifs de contrôle et de créer de nouvelles sections d'inspection du travail dont une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Dunkerque, une à Roubaix et trois à Lille.

Anticiper et accompagner les mutations économiques

Au cours de l'année 2007, 4 921 licenciements pour motif économique ont été notifiés dans les deux DDTEFP, répartis comme suit :

- 2 153 dans le cadre de procédures "simples" (moins de 10 licenciements),
- 2 768 dans le cadre de procédures de plus de 10 licenciements pour lesquelles 26 cellules de reclassement ont été mises en place pour un total de 901 bénéficiaires potentiels.



Le secteur le plus touché est la métallurgie avec 827 suppressions d'emploi (1 058 en 2006) 517 suppressions d'emploi dans le textile habillement (1 169 en 2006), 552 dans le bâtiment (617 en 2006).

En ce qui concerne le secteur « automobile », on peut noter le maintien en 2007 d'une veille économique (groupe de travail piloté par la DRIRE en partenariat avec l' Association Régionale de l'Industrie Automobile) et la mise en oeuvre d'actions de soutien concertées (à titre d'exemple, sur la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, 10 entreprises ont été rencontrées et 4 diagnostics ont été initiés).



atelier de mécanique – © Ministère du travail

Le diagnostic collectif d'employabilité et l'Appui au Projet de Reconversion (APR), prestations mobilisées par l'AFPA qui permettent l'accompagnement des salariés dans le cadre de mutations économiques ont également été reconduits (3 entreprises ont bénéficié de l'APR au premier trimestre 2007).

Enfin, un dispositif d'accompagnement régional des salariés licenciés pour motif économique des entreprises du textile est entré en vigueur le 22 mars 2007 ; il prévoit un accompagnement en amont (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) ainsi que la mise en place d'une cellule de reclassement régional interentreprises (11 entreprises ont à ce jour bénéficié de cette cellule et 107 personnes y ont adhéré).

► La convention de revitalisation DELPHI

La délocalisation vers la Hongrie de l'entreprise DELPHI de Flers-en-Escrebieux, annoncée en octobre 2006, a pour conséquence la suppression de 291 emplois sur le site et de 32 emplois dans le cadre de la sous-traitance.

Le 14 décembre 2007, une convention de revitalisation du bassin d'emploi a été signée pour un budget total de 1.600.000 euros qui seront affectés à la remise en état du site, la recherche d'un repreneur et l'incitation à l'embauche, au soutien à l'implantation et à la création dans la zone touchée d'entreprises porteuses d'emploi, à l'aide à la formation dans le cadre du retour à l'emploi de chômeurs de longue durée du douaisis et à la création d'emploi pour les jeunes.

► L'intelligence économique

L'intelligence économique est un facteur de compétitivité de l'économie nationale. La bonne gestion de l'information, la capacité à la rechercher, à l'exploiter, la protection du patrimoine immatériel et notamment des savoir-faire, sont autant d'éléments qui contribuent à la bonne insertion des acteurs économiques dans l'environnement concurrentiel.

Dans le cadre du Schéma régional stratégique de l'intelligence économique, la Trésorerie Générale participe à plusieurs instances :

- le Groupe d' Action / Projet Sécurité Economique (GAPSE), constitué des services déconcentrés des Ministères de l'Intérieur, de la

Défense et du MINEFE, qui assure le suivi d'environ 200 entreprises sur les questions de sécurité économique. Parmi les actions partenariales les plus significatives de l'année 2007, il convient de mentionner l'organisation du Forum International sur la cybercriminalité réunissant plus de 500 auditeurs.

- le Groupe d'Action / Projet Intelligence Economique territoriale (GAPIET), qui intervient sur le volet offensif de l'intelligence économique. Un des objectifs majeurs du GAPIET pour l'année 2007 a été l'insertion ou le renforcement des dispositifs d'intelligence économique dans les programmes d'action des six pôles de compétitivité de la région .

En juin 2007, la DRIRE a lancé l'appel à projet Utilisation de l'Information Stratégique (ULIS) dont le but est d'aider les PME régionales à mieux maîtriser l'information. Douze projets collectifs associant plus de 80 PME régionales ont été retenus pour un montant total de 1,5 millions d'euros.



Présentation des résultats du projet ULIS le 28 novembre 2007 à Douai – © DRIRE.

Au titre de la défense économique, les services de la trésorerie générale assurent une action de veille sur l'évolution du tissu économique régional afin d'identifier les établissements susceptibles de relever des secteurs stratégiques (économie régionale) et ceux pouvant relever de la protection du patrimoine scientifique et technique.

A ce titre, 8 visites d'entreprises stratégiques ou sensibles ont été réalisées au titre de l'année 2007 et la Trésorerie générale a participé dans le cadre de la Commission zonale de défense et de sécurité des secteurs d'activité d'importance vitale à la visite de quatre sites sensibles.

► Développer l'innovation et la recherche

Chaque année, le Nord-Pas de Calais consacre 0,7% de son PIB à la recherche et à l'innovation, contre 2,1% pour la moyenne des régions françaises.

En 2007, la DRIRE a financé deux nouvelles actions visant à diffuser plus largement l'innovation dans les PME du Nord et du Pas-de-Calais, et notamment à leur permettre d'accéder au 7ème Programme Cadre de Recherche et Développement Technologique (PCRDT).



► Les pôles de compétitivité

L'accompagnement des pôles de compétitivité constitue une priorité forte de l'action de l'Etat dans le Nord. Après l'émergence des premiers projets de Recherche & Développement en 2006, l'année 2007 a permis à chacun des pôles d'esquisser une stratégie plus globale de développement, intégrant notamment les dimensions formation et international. Plusieurs opérations spécifiquement dédiées aux PME ont été lancées en 2007 avec le soutien de la DRIRE, en particulier la 4ème « mission ferroviaire » de l'AIF (Association des Industries du Ferroviaire) ou encore l'opération pilote « Nortex commercial » pour développer le savoir-faire commercial et marketing des PME du secteur textile

► La promotion du développement durable

La DRIRE s'appuie sur l'ensemble de ses partenaires pour expliquer et diffuser les principes du développement durable dans les entreprises. Le CERDD (Centre Ressource du Développement Durable), groupement d'intérêt public soutenu par la DRIRE, a mis en ligne le site « initiatives DD », qui recense les bonnes pratiques de développement durable en entreprises.

En 2007, la DRIRE a également accompagné plusieurs opérations ciblées pour favoriser une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les PME : eau, déchets, énergie, technologies propres, au total pas moins d'une centaine d'entreprises devraient en bénéficier. Enfin, l'anticipation des contraintes réglementaires reste une priorité forte de la DRIRE qui a lancé en 2007, avec ses partenaires, une vaste opération qui doit permettre aux PME régionales de mieux se préparer au règlement européen REACH (réglementant l'utilisation de certaines substances chimiques).

► Développer l'emploi et la formation professionnelle

► L'emploi féminin

La Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité Nord - Pas-de-Calais finance, chaque année, quelques actions de formation qualifiante, ayant trait à la diversification de l'emploi féminin, et exemplaires en terme de placement à l'emploi (les embauches sont en effet négociées avec les entreprises avant la mise en place des formations). Ainsi, en 2007, les actions de formation financées par la DRDFE ont débouché sur 47 embauches dans des secteurs divers (maçonnerie, logistique, transports, production automatisée)



Emploi féminin – © Ministère du travail

► L'insertion par l'activité économique

Dans le Nord, l'Etat a financé en 2007 :

- 6 000 postes sur 293 Ateliers et Chantiers d'Insertion (A.C.I.)
- Ils bénéficient des contrats aidés (Contrats d'accompagnement

dans l'emploi et Contrats d'avenir) avec des taux de financement par l'Etat majorés ainsi que d'une participation à l'accompagnement social ;

- 632 postes d'insertion dans 46 Entreprises d'Insertion (E.I) ;
- 36 postes d'accompagnement dans 13 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (E.T.T.I) ;
- des aides au financement de l'accompagnement pour 33 Associations Intermédiaires (A.I)

et 300 000 euros ont été utilisés par le Fonds Départemental d'Insertion (F.D.I) pour des aides au démarrage de nouvelles structures, des aides au développement ou à la diversification de structures existantes, des aides à l'appui - conseil...

► Les services à la personne

Fin décembre 2007, le département du Nord comptait 406 organismes agréés par l'Etat pour l'exercice d'activités de services à la personne, soit une augmentation annuelle de 53,2%.



Services à la personne – © Ministère du travail

Cette évolution a surtout bénéficié aux entreprises, dont le nombre (190) a plus que doublé dans l'année, et qui principalement interviennent dans le cadre d'un agrément simple au domicile de célibataires ou ménages actifs pour des prestations d'entretien ménager, de jardinage, de soutien scolaire, de garde d'enfants et d'assistance informatique.

Les associations, (171) et centres communaux d'action sociale (45) représentent néanmoins 90% des heures d'intervention, plus spécifiquement orientées au titre d'un agrément qualité sur des prestations destinées aux populations âgées ou handicapées (garde malade, aide à la toilette, au repas, à la mobilité...).

► La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

L'AFPA compte 7 centres de validation dans le département du Nord, spécialisés sur la certification du Ministère en charge de l'emploi.

Fin 2007, 2 033 personnes ont obtenu un titre professionnel dont 16% par la V.A.E. et 84% par la formation professionnelle continue.

► Le développement économique

► Les aides à l'emploi et au développement économique

En 2007, le dispositif « je crée en Nord - Pas-de-Calais » mené par la Délégation régionale au commerce et à l'Artisanat (DRCA) en



partenariat avec la Région Nord-Pas-de-Calais, le Conseil général du Nord et la Caisse des Dépôts et Consignations a permis la signature de 13 conventions pour un montant total de 1 million d'euros.

La DRCA a également soutenu 66 entreprises du Nord dans le cadre du dispositif de Fonds d'Aide à la Création et à la Reprise d'Entreprises Artisanales (FACREA) qui permet de prendre en charge jusqu'à 30% du coût total des investissements réalisés par le créateur ou repreneur.

► La mission de soutien aux entreprises

La Mission de Soutien aux Entreprises est une cellule de la Préfecture du Nord mise en place afin d'aider les créateurs et chefs de petites et moyennes entreprises de l'arrondissement de Lille dans leurs relations au quotidien avec l'administration.

Depuis sa création en novembre 1999, la MSE a rencontré 987 chefs d'entreprises ou créateurs et réalisé 1 845 interventions.

► Promotion de l'entrepreneuriat féminin

En 2007, 65 aides du Fonds de garantie à l'initiative des Femmes (FGIF) ont été accordées : 33 pour le Nord, 32 pour le Pas-de-Calais. Les entreprises créées par les femmes restent, pour la plupart, dans le domaine du petit commerce (Alimentation Générale, Prêt-à-porter, Vente ambulante, Fleuristes...) et du service à la personne (principalement des Instituts de Beauté ou des salons de Coiffure) dans le domaine du Bien Etre.

Ces entreprises, une fois créées, sont suivies, pour la plupart, par un Cabinet Conseil INNCOMM, financé par la DRDFE, pour une durée de 3 ans. En 2007, 125 créatrices d'entreprises ont bénéficié de ce suivi.

En 2007, la DRDFE a soutenu et financé l'association Initiatives Plurielles et son dispositif d'accompagnement personnalisé de projets afin de faciliter l'intégration des femmes issues de l'immigration. Sur l'année, 182 accueils (+ 40 % par rapport à 2006) et plus de 40 nouveaux accompagnements ont été effectués.



Les objectifs en matière de cohésion sociale sont configurés autour de trois axes majeurs :
l'accès à l'emploi, l'accès au logement et l'égalité des chances.

L'année 2007 a été surtout marquée par la loi du 5 mars 2007 qui met en oeuvre le droit au logement opposable.

La politique de l'Etat a également pour vocation de créer les conditions nécessaires pour développer la solidarité en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

Dans le département du Nord, l'ensemble des services de l'Etat, dans ces domaines, concourent à conduire en partenariat une politique efficace et cohérente.

Garantir l'accès aux droits fondamentaux

► Le droit à l'emploi

Les quinze projets de Maisons de l'emploi déposés sur le département sont maintenant labellisés et onze d'entre elles ont débuté leurs activités :

- Maison du Développement de la Région Dunkerquoise
- Maison de l'Emploi des Pays de Flandre
- Maison de l'Emploi de Lille - Lomme - Hellemmes - Armentières
- Maison de l'Emploi Métropole Nord Ouest
- Maison de l'Emploi du Pévèle - Mélançois - Carembault
- Maison de l'Emploi de Villeneuve d'Ascq - Mons en Baroeul
- Maison de l'Initiative et de l'Emploi de Roubaix - Wattrelos - Leers
- Maison de l'Emploi de Tourcoing
- Maison de l'Emploi de Hem - Val de Marque
- Maison de l'Emploi en Cambrésis
- Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation de Maubeuge - Nord Avesnois.

La Loi n°2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi a confirmé l'existence des Maisons de l'emploi et a précisé leur rôle.

L'Association pour la formation professionnelle des Adultes (AFPA) est un acteur important de la lutte contre l'exclusion et pour la réduction des inégalités. En 2007, dans le Nord, 345 personnes en situation de handicap ont bénéficié d'une formation (sur pro-

gramme de l'Etat et du FSE) et 757 jeunes bénéficiaires du Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) ont pu suivre un programme de préparation aux contrats en alternance (PPCA).

► Le droit au logement

L'année 2007 a connu une forte production de logements locatifs sociaux. Les objectifs du Plan de cohésion sociale, revus à la hausse suite à la loi du 5 mars 2007 relative au Droit au logement opposable (loi DALO) ont été atteints : 3 353 Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) - Prêts Locatifs d'Aide à l'Insertion (PLAI) et 555 Programmes Locatifs Sociaux (PLS) ont été réalisés.

L'année 2007 a également été marquée par la préparation de la mise en oeuvre dans le département du Nord de la loi DALO qui prévoit de nombreuses mesures institutionnelles et financières pour faciliter l'accès au logement de tous. La DDASS a participé activement, en collaboration avec la DDE, aux travaux préparatoires à la mise en place de la commission de médiation prévue par la loi.

► L'accès à la santé

En 2007, la couverture maladie universelle (CMU) et la couverture maladie complémentaire ont concerné 261 402 bénéficiaires dans le département du Nord, soit environ 10 % de la population de ce département.

Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) version 2 définit trois grands objectifs : l'accès aux droits et aux soins, le développement des actions de prévention et de promotion de la santé, la prise en charge de la souffrance psychique des populations précarisées.

Le nouveau PRAPS consacre des développements spécifiques à certaines populations particulièrement vulnérables n'ayant pas accès à la CMU : les travailleurs précaires et les personnes étrangères.

Il incite en outre au développement d'actions sur les territoires déficitaires et à la fédération des initiatives locales.

Par ailleurs, en ce qui concerne les programmes territoriaux de santé (PTS), l'Etat demeure fortement mobilisé par sa participation aux comités techniques et comités de pilotage mais aussi par l'animation et l'accompagnement des acteurs territoriaux.

Prévenir les exclusions et faire face à l'urgence sociale

► Améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes en difficulté : la mise en oeuvre du plan d'Actions Renforcé en faveur des Sans-Aabri

En 2007, le gouvernement a engagé un Plan d'Action Renforcé pour les Sans-abri (PARSA) qui renforce et réorganise le dispositif d'hébergement des personnes en situation de précarité.



Dans le Nord, la mise en oeuvre du PARSA se traduit par la transformation de places d'hébergement d'urgence en places de stabilisation et en places de Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) (828 places de stabilisation et de CHRS créées), l'extension des horaires de fonctionnement des centres d'hébergement d'urgence sur une base minimale de 17H à 9h et un fonctionnement 24h/24h le week-end, la pérennisation de 247 places d'hébergement d'urgence à l'issue de la campagne hivernale 2006-2007, la création de places supplémentaires de maisons-relais et l'expérimentation des résidences accueil à destination des personnes handicapées, et enfin par la mise à disposition par la Caisse des Dépôts de crédits exceptionnels consacrés à l'amélioration de la situation financière des CHRS.



Armée du salut à Lille - T.Vollois - © DDASS 59

Globalement, le dispositif d'hébergement dispose désormais de 5 530 places d'hébergement sur l'ensemble du département.

Au titre de l'exercice 2007, les financements de l'Etat sur le champ de la lutte contre les exclusions s'élèvent globalement à 55 383 225 euros soit **une augmentation de 13,13%** comparativement à l'exercice 2006.

► L'aide à la fonction parentale et l'accompagnement des enfants en fragilité

L'Etat soutient les familles dans le cadre du Budget Opérationnel de Programme «Familles Vulnérables» où il finance des mesures de tutelle et de curatelle (10 millions euros) et l'accompagnement des familles dans leur rôle de parents (1 077 455 euros) permettant la mise en oeuvre de 15 000 heures d'information, de consultation et de conseil familial, 15 lieux de médiation familiale, 9 points rencontres, 189 actions de soutien à la fonction parentale (Réseaux d'écoute, d'aide et d'accompagnement des parents - REAAP), 6 points infos familles et 46 projets d'accompagnement scolaire.

Dans le développement de la prévention, l'Etat agit dans le cadre du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS 3) autour de la périnatalité, de la santé mentale, de la pédiatrie.

Dans le cadre du schéma pour l'enfance handicapée, l'Etat met l'accent sur le dépistage et la prise en charge précoce du handicap, l'intégration sociale et scolaire, l'amélioration de l'offre de soins aux enfants nécessitant une technicité spécifique, le renforcement de la prise en charge des enfants et adolescents présentant des troubles de la conduite et du comportement, l'organisation du travail en réseau.

Dans le cadre du Plan Régional de Santé Publique, le volet santé des enfants et des jeunes s'est engagé dans 2 directions: le déve-

loppement des compétences psycho-sociales et l'acquisition des apprentissages.

Le projet d'une maison des adolescents du Nord a reçu en 2007 pour son fonctionnement un soutien financier de l'Etat de 53 000 euros dans le cadre de la dotation régionale des réseaux (DRDR), et de 156 000 euros au titre des Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC).

Afin d'accompagner les enfants en fragilité, le plan de cohésion sociale prévoit la mise en place d'un programme de réussite éducative afin de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour résoudre les difficultés éducatives des enfants et adolescents dès qu'elles sont repérées.

Ce dispositif vise à la prévention des situations de rupture ou d'échec scolaire, le repérage et l'accompagnement des enfants en fragilité ainsi que leurs familles.

► Promouvoir l'égalité des chances

► La lutte contre les discriminations

La DDASS contribue à cette politique en oeuvrant pour l'intégration des enfants et des jeunes handicapés dans le milieu scolaire et pour celle des adultes handicapés dans le milieu professionnel et social, en encourageant la prévention et la prise en charge des personnes touchées par le VIH SIDA, et enfin en intervenant dans le plan départemental d'accueil des primo-arrivants qui vise à permettre l'accès de ces personnes au droit commun en matière de logement, de scolarisation, d'emploi ou de santé.

► La politique du handicap

L'harmonisation de l'attribution de l'Allocation pour Adulte Handicapé (AAH) ainsi que l'accompagnement au retour vers l'emploi de ses bénéficiaires de l'AAH sont des objectifs majeurs de la politique du handicap au plan national.

L'ensemble des orientations stratégiques de l'Etat sont reprises dans le schéma départemental social et médico - social (2007/2011). Elles recouvrent :

- la prévention et l'accès aux soins ;
- l'accompagnement par des établissements ou services spécialisés ;
- l'accès à la formation et à l'enseignement supérieur ;
- l'accès à l'emploi ;
- l'accessibilité du cadre bâti et des transports ;
- l'accueil dans les services publics ;
- la vie citoyenne et sociale ;
- l'observation des besoins.



MDPH de Lille
T.Vollois
© DDASS 59



Dans le Nord, l'année 2007 a été marquée par la mise en place, au mois de juin, du fonds départemental de compensation chargé du versement de la prestation de compensation du handicap qui sera effective en janvier 2008.

► La Politique Gériatrique

La politique gériatrique de l'Etat mise en oeuvre par la DDASS a été marquée en 2007 par la contribution de l'Etat à l'élaboration du volet « personnes âgées » du Schéma d'Organisation Sociale et Médico-Sociale du Nord 2007-2011, l'actualisation du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (programmation financière passant de 3 à 5 ans, mise en oeuvre d'enveloppes d'anticipation), et enfin le début du renouvellement des conventions tripartites des Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Au total, l'enveloppe médico-sociale en faveur des personnes âgées s'est élevée en 2007 à plus de 175 000 000 euros.

Désormais, 206 établissements représentant une capacité de plus de 17 600 places sont médicalisés et permettent l'accueil des personnes âgées dépendantes.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de Solidarité Grand Âge, l'accent a été mis en 2007 sur l'amélioration de la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, l'augmentation du ratio d'encadrement en EHPAD et la mise aux normes de sécurité et de confort de 4 établissements (3 808 200 euros de subventions d'investissement versés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)

Enfin, l'attention de la DDASS continue à se porter sur la prévention et la lutte contre la maltraitance en institution. Ainsi, la quasi totalité des plaintes et signalements reçus en 2007 a été traitée dans l'année.

► Accueil et intégration des populations étrangères

Le département du Nord a été l'un des 12 départements expérimentateurs du contrat d'accueil et d'intégration lancé en juillet 2003.

L'Etat, outre sa participation à la régulation des migrations, assure le suivi et l'animation du suivi de la plate-forme d'accueil des primo-arrivants ainsi que celui du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) et participe à la mise en oeuvre du Plan Départemental d'Accueil (PDA) des primo-arrivants.

En 2007, 3 616 contrats d'accueil et d'intégration ont été signés soit 13,8% de plus qu'en 2006.



L'année 2007 a été marquée par :

- la loi du 5 mars 2007 sur le logement opposable (loi DALO)
- la mise en oeuvre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)
- la réforme des autorisations d'urbanisme .

— L'habitat

► Les conventions de délégations des aides à la pierre

Ce dispositif a été marqué en 2007 par une implication croissante des délégataires, caractérisée par une volonté de plus en plus affirmée d'adapter les aides nationales au contexte local et par une demande de collaboration continue avec les services de la DDE pour la mise en oeuvre des politiques et l'instruction des dossiers.

Dans le cadre du plan de cohésion sociale, les objectifs initiaux de production de logements HLM ont été dépassés (3 353 logements effectivement produits contre 3 000 prévus) et 97,5 % de l'enveloppe départementale déléguée au titre de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) a été consommée (hors reports 2006).

► Le droit au logement opposable

L'année 2007 a été marquée par la préparation de la mise en oeuvre de cette loi qui est applicable depuis le 1er janvier 2008. Un important travail de réflexion préalable a été mené sur les conditions de sa mise en oeuvre dans le Département du Nord, avec le souci d'aboutir à une articulation opérationnelle optimale entre la Commission de médiation et les Commissions locales du plan et d'adapter, en corollaire, les moyens de l'État (Préfecture, DDE, DDASS) aux dispositifs à mettre en place.

Pour la DDE, la mise en place de la loi se traduit par un redéploiement des moyens (une vingtaine d'agents) en direction du secrétariat de la Commission de médiation à Lille et des Commissions locales dans les arrondissements.

► Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)

La première année de mise en oeuvre du PDALPD du Nord a été marquée par l'installation des nouvelles instances de pilotage, et notamment des Commissions Locales du Plan (CLP), chargées de l'animation locale du plan. Dans chacun des 6 arrondissements,

les CLP ont élaboré un état des lieux sur chacun des 3 axes stratégiques du plan (développement de l'offre accessible, prévention des expulsions et lutte contre l'habitat indigne) puis ont défini un plan territorial d'action.

La Commission Locale du Plan (CLP) de Valenciennes a initié en 2007 un recensement des publics prioritaires du PDALPD dans le but d'améliorer leur accès au logement. Au 31/12/2007, 88 ménages prioritaires avaient pu être relogés sur cet arrondissement, soit 36,5% des situations recensées par la CLP.

Sur l'ensemble du département, un travail spécifique sur l'accès au logement des familles en structure d'hébergement a été conduit. Entre mars et novembre 2007, 263 familles ont accédé à un logement dans ce cadre.

► L'ingénierie d'appui territorial

La DDE poursuit le redéploiement de ses effectifs traditionnellement consacrés à des activités d'ingénierie concurrentielle pour concentrer son action sur le portage des politiques prioritaires de l'État. Dans ce cadre, les interventions d'ingénierie pour compte propre se sont développées sur des nouvelles thématiques comme :

- le saturnisme (l'objectif étant d'éviter les intoxications au plomb, notamment aux jeunes enfants, dans les logements),
- le programme national de mobilisation du foncier public en faveur du logement,
- les travaux d'office. Sur ce thème, la ministre du logement et de la ville a rappelé sa détermination à mener des actions contre les immeubles en état d'insalubrité dans lesquels sont hébergés des personnes à la recherche de logement. C'est ainsi que dans le cadre du plan d'action d'urgence contre les « marchands de sommeil », Madame BOUTIN a demandé que cinq chantiers de travaux d'office soient effectivement engagés dès 2008 . La DDE du Nord, qui avait déjà en 2007 assuré ce type de prestation en lien avec la DDASS, est en situation de relever ce défi.

— L'urbanisme

► La réforme des autorisations d'urbanisme





La réforme des autorisations d'urbanisme est entrée en vigueur le 1er octobre 2007 avec pour objectif d'offrir un meilleur service aux usagers en simplifiant le droit de l'urbanisme et en améliorant la sécurité juridique.

La DDE du Nord s'est mobilisée autour de cette réforme qui a été préparée par un comité de pilotage mensuel épaulé par quatre groupes de travail qui se sont penchés sur les thèmes suivants :

- information et communication interne et externe,
- formation des instructeurs et des agents d'accueil de la DDE et des collectivités locales,
- approche qualité de l'instruction, notamment par le développement de process,
- appropriation du nouveau logiciel ADS 2007.



En 2007, un nouveau cadre contractuel a été mis en place : les contrats urbains de cohésion sociale.

Les moyens financiers mobilisés au titre de la politique de la ville ont été substantiels, notamment en ce qui concerne l'éducation, le lien social et la culture, la prévention de la délinquance, l'accès à l'emploi et le développement économique.

Enfin, les efforts dans le domaine de la rénovation urbaine ont été poursuivis.

Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)

Le contrat de ville 2000 - 2006 étant arrivé à échéance, un nouveau cadre contractuel a été mis en place durant l'année 2007.

Par anticipation sur cette nouvelle contractualisation, la géographie prioritaire avait été revue en 2006. On est donc passés de 78 communes, pour 177 quartiers lors du contrat de ville 2000 - 2006 à 98 communes pour 273 quartiers.



La circulaire du 24 mai 2006 relative aux contrats urbains de cohésion sociale précise que l'Etat contractualisera prioritairement dans les 5 champs définis lors du CIV du 9 mars 2006 :

- Habitat et cadre de vie,
- Accès à l'emploi et développement économique,
- Réussite éducative,

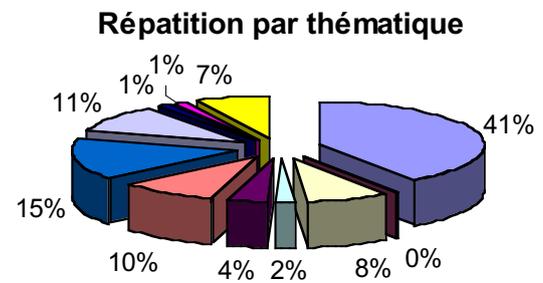
- Santé,
- Citoyenneté et prévention de la délinquance.

Durant l'année 2007, 39 CUCS ont donc été signés avec toutes les communes et/ou les EPCI faisant partie de la nouvelle géographie prioritaire. Ces contrats ont été signés pour 3 ans, renouvelables une fois.

Les moyens mobilisés

En 2007, le montant global des moyens mobilisés au titre de la politique de la ville sur le département du Nord se monte à 19 963 392 euros, hors adultes relais et rénovation urbaine. Cela correspond à 1 400 dossiers.

Ces crédits se répartissent comme suit :



- Education
- Maîtrise de la langue et lutte contre l'illettrisme
- Emploi et développement économique
- Habitat et cadre de vie
- Santé et accès aux soins
- Culture
- Lien social et citoyenneté
- Prévention de la délinquance
- Accès au droit
- Lutte contre les discriminations
- Pilotage et évaluation

Habitat et cadre de vie

Les crédits affectés à cette thématique en 2007 se sont élevés à 395 042 euros.

Pour les territoires concernés par un projet de l'agence nationale de rénovation urbaine, l'Etat a souhaité soutenir, en priorité, les actions concourant à la mise en oeuvre du projet urbain et social.

Pour les autres territoires, et toujours en matière de rénovation urbaine, ce sont des actions de gestion urbaine de proximité qui ont été financées.

En terme d'habitat, très peu d'actions ont été mises en place.

Accès à l'emploi et développement économique

Dans ce domaine, des actions ont été mises en place pour un montant global de 1 583 562 euros.



La priorité a été donnée aux actions permettant de faire reculer le chômage de longue durée des habitants des quartiers concernés, mais aussi de favoriser la diversité.

Les zones franches urbaines (ZFU)

Les zones franches de Lille/Loos et de Roubaix/Tourcoing ont vu leurs périmètres respectifs étendus grâce à un décret modificatif pris en Conseil d'Etat le 15 mai 2007.

Durant l'année 2007, ce dispositif a permis de créer 2 317 emplois répartis comme suit :

- ZFU de Valenciennes : 460 embauches et 147 créations ou reprises d'entreprises,
- ZFU de Maubeuge : 61 embauches et 42 créations ou reprises d'entreprises,
- ZFU de Denain : 107 embauches et 51 créations ou reprises d'entreprises,
- ZFU de Roubaix/Tourcoing : 1 222 embauches et 123 créations ou reprises d'entreprises,
- ZFU de Lille/Loos : 337 embauches et 46 créations ou reprises d'entreprises,
- ZFU de Dunkerque : 73 embauches et 15 créations ou reprises d'entreprises,
- ZFU de Douai : 57 embauches et 10 créations ou reprises d'entreprises.

► Santé

Les actions de santé et d'accès aux soins ont été subventionnées à hauteur de 747 658 euros.

Elles ont pour objectif de renforcer les actions en direction des populations les plus en difficulté, et notamment :

- de promouvoir l'accès à la prévention et aux soins en développant les actions de sensibilisation à la santé auprès des personnes précaires,
- d'éviter les conduites de consommation à risque,
- d'informer sur les bonnes pratiques alimentaires et sur la promotion de l'activité physique.

Les ateliers santé ville (ASV)

L'objectif d'un atelier santé ville est de mettre en oeuvre un plan local d'actions de santé sur un territoire donné. C'est un outil qui doit permettre de renforcer la dynamique de santé sur les territoires inscrits en géographie prioritaire.

En 2007, trois ASV ont été financés sur les communes de :

- Fourmies, Anor, Wignehies, Trelon
- Tourcoing
- Dunkerque

► Education

En 2007, les actions de réussite éducative et en faveur de la maîtrise de la langue ont été financées à hauteur de 8 121 865 euros.

Une partie de cette somme (1 431 183 euros) a été octroyée dans le cadre des CUCS, mais la majorité des crédits (6 690 682 euros) relèvent du dispositif de réussite éducative.

Au terme de l'année 2006, le département du Nord comptait 24 projets de réussite éducative labellisés. En 2007, 5 nouveaux dossiers ont été validés ; s'y ajoutent 4 projets examinés en 2006 mais non financés l'an dernier.

Le département du Nord compte donc désormais 33 sites engagés dans un dispositif de réussite éducative qui se répartissent géographiquement comme suit:

- Arrondissement d'Avesnes : 8
- Arrondissement de Cambrai : 2
- Arrondissement de Douai : 3
- Arrondissement de Dunkerque : 4
- Arrondissement de Lille : 12
- Arrondissement de Valenciennes : 4

503 établissements scolaires y sont impliqués, dont 75 collèges et 428 écoles.

► Prévention de la délinquance et citoyenneté

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance consacre la prévention de la délinquance comme une politique publique permanente, elle l'inscrit dans la durée et lui donne les moyens de se développer de façon cohérente et efficace.

Au global, sur 2007, cette thématique a été financée à hauteur de 2 142 916 euros (hors postes d'adultes relais).

L'Etat est pleinement impliqué aux côtés des acteurs locaux, au travers de différents dispositifs :

Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Ce fonds a été créé par la loi du 5 mars 2007. Il est destiné à subventionner la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et dans le cadre des CUCS.

Ont notamment pu être financés un colloque sur la prévention de la délinquance, le fonctionnement de certaines maisons de la justice et du droit, des actions contre les violences familiales ou l'achat de DVD pour l'établissement pour mineurs de Quiévrechain.

En 2007, ce fonds représentait 953 806 euros.

Adultes relais

Au 31 décembre 2007, 336 conventions adultes-relais étaient actives.

42 conventions de créations de postes ont été signées au titre de l'année 2007.

La répartition par arrondissement est la suivante :

- 22 sur l'arrondissement de Lille
- 2 sur l'arrondissement de Dunkerque
- 4 sur l'arrondissement de Douai
- 7 sur l'arrondissement de Valenciennes
- 4 sur l'arrondissement d'Avesnes / Helle
- 3 sur l'arrondissement de Cambrai

Ville - Vie - Vacances (VV)

Le dispositif Ville, Vie, Vacances constitue l'un des principaux programmes de prévention engagés par l'Etat en direction des jeunes les plus défavorisés des quartiers urbanisés, prioritairement âgés



de 11 à 18 ans et qui n'utilisent pas spontanément les activités sociales et culturelles qui sont offertes.

Le montant accordé aux actions Ville -Vie-Vacances en 2007 fut de 604 200 euros.

► Intégration et lutte contre les discriminations

275 831 euros ont été consacrés au financement d'actions relevant de cette thématique. Cependant, comme c'est une thématique transversale, d'autres actions qui relèvent principalement d'un autre domaine peuvent avoir eu un effet sur celle-ci.

Par ailleurs, la commission pour l'égalité des chances (COPEC) s'est réunie en juillet 2007. Lors de cette séance, un spectacle de théâtre forum a été présenté sur les discriminations dans les accueils de loisirs.

Le plan d'actions de cette commission pour l'année 2007 prévoyait une diffusion plus régulière du bulletin « Egalité 59 », la réalisation d'une plaquette d'information sur la lutte contre les discriminations et une transmission plus large de la fiche de signalement qui vise à permettre aux victimes de discrimination de le signaler au Parquet.

Enfin, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations (HALDE) a souhaité élargir son implantation territoriale par la création d'un réseau de correspondants locaux, de manière expérimentale. Dans le département du Nord, deux correspondants locaux ont été mis en place en 2007 à Lille et Tourcoing.

► Lien social et culture

Ces actions ont mobilisé un montant global de subventions de 4 997 987 euros.

Fonds d'intégration républicaine par la culture

En 2007, 42 actions ont été financées grâce à ce fonds, pour un montant total de 927 240 euros.

L'objectif de cette ligne de crédit spécifique est de conforter, de manière concrète, la dimension culturelle de la politique de la ville. En effet, au-delà des démarches de démocratisation de la culture et d'éducation artistique et culturelle initiées par la réalisation d'équipements culturels, des projets artistiques intégrant une dimension forte de cohésion sociale ont pu être subventionnés.

— La rénovation urbaine

En 2007, 5 conventions pluriannuelles de financement pour la rénovation urbaine ont été signées au niveau national (Lille Quartiers Anciens, Roubaix, Aulnoye-Aymeries, Lambersart, Dunkerque Jeu de mail), ce qui porte le nombre de conventions signées dans le département du Nord à 17.

Par ailleurs, 5 conventions locales ont elles aussi été validées (Armentières, Aubry, Dechy, Escaudain, Raismes et Villeneuve d'Ascq). Le nombre global de convention signées est donc aujourd'hui de 22.

Au niveau départemental, le montant total de la participation ANRU a été porté de 270 millions d'euros à 506 millions d'euros par un effet levier sur investissement porté de 930 millions d'euros à 1 830 millions d'euros. En outre, quatre protocoles de préfiguration ont été signés, ce qui représente une participation ANRU de 14,34 millions d'euros pour un montant de travaux de 61,46 millions d'euros.

Au global, depuis 2004, des décisions attributives de subvention ont été prises pour un montant de 109 074 778 millions d'euros, dont 29 443 121 millions d'euros en 2007.

Enfin, 5 projets ont été présentés en réunion technique partenariale (Denain, Dunkerque banc vert et quartiers anciens, Lallaing, Caudry, Valenciennes chasse royale) et 7 sont passés devant le comité d'engagement de l'ANRU (Valenciennes corridor minier, Anzin, Roubaix, Lambersart, Aulnoye-Aymeries, Lille quartiers anciens, Avenant de Beuvrages).

La santé publique et la sécurité alimentaire



L'année 2007 a vu se poursuivre l'effort visant à conduire une politique de santé publique de qualité, dans le cadre de la loi du 9 août 2004.

Le Plan Régional de Santé Publique a été adopté puis décliné dans chaque arrondissement au travers des Programmes Territoriaux de Santé.

La Coordination Régionale de Santé Publique (CRSP) réunissant l'assurance maladie, l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URMEL), le Conseil Régional, les deux conseils généraux, la DRASS et les deux DDASS a permis le financement d'actions locales de promotion de la santé.

La santé, c'est aussi la mise en oeuvre du principe de précaution et l'organisation d'une alerte et d'une surveillance sanitaire fiables. Il appartient aux services de l'Etat de contrôler les conditions de sécurité sanitaire, de surveiller certaines maladies transmissibles (maladies à déclaration obligatoire), et enfin de maîtriser et contrôler la gestion des risques liés à notre environnement quotidien (qualité de l'eau, de l'air, des sols, de l'habitat)

La Veille sanitaire et la promotion de la santé

Veille sanitaire quotidienne

En 2007, la DDASS a poursuivi sa politique d'information en direction des professionnels de santé concernant les maladies à déclaration obligatoires.

517 déclarations obligatoires ont été reçues dont 154 cas de tuberculose, 39 cas de méningite à méningocoque, 16 foyers de toxoinfections alimentaires, 36 cas de légionellose, 18 cas de saturnisme, 6 suspicions de maladie de Creutzfeldt Jacob et 180 cas d'infection à VIH.



CHR DRON
T.Vallois
© DDASS 59

Gestion des situations exceptionnelles

Dans le cadre de la préparation à la gestion de crise majeure (catastrophes naturelles, risques technologiques, épidémies, attentats...), plusieurs exercices de défense ou de crise réunissant les services de l'Etat concernés ont été organisés en 2007 (plan rouge, trois exercices relatifs au déclenchement des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) d'usines "SEVESO", un exercice PIRATAIR relatif à l'atterrissage forcé d'un avion du fait d'une suspicion de grippe aviaire chez des passagers malades à bord).

Un exercice national de type « nucléaire » concernant le Centre National de Production d'Electricité de Gravelines a également été réalisé.

L'année 2007 a aussi été marquée par la gestion d'une suspicion non avérée de pollution de la Lys et par la mise en place d'un dispositif de surveillance sanitaire dans le cadre de la coupe du monde de rugby.

L'ensemble des acteurs de santé - Etat, établissements hospitaliers, SAMU - ont été sensibilisés aux risques et enjeux d'une épidémie de grande ampleur.

Promotion de la santé

Le Groupement Régional de Santé Publique a été installé le 17/01/2007 et le Plan Régional de Santé Publique (PRSP) a été adopté par arrêté préfectoral du 01/06/2007.

Dans le Nord, 11 volets du Plan Régional de Santé Publique ont été déclinés sur chaque arrondissement en Programmes Territoriaux de Santé qui ont instruit 583 dossiers de demandes de financement dans le cadre de l'appel à projet.

La masse financière totale du PRSP s'élève à 15,351 Millions d'Euros dont 8,061 Millions sur crédits d'Etat. En 2007, 373 actions locales de promotion de la santé ont été agréées dans le département du Nord, pour un montant de 2 535 394 euros.

Ces actions concernent la santé des enfants et des jeunes, l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de précarité, la prévention des pratiques addictives, l'alimentation et l'activité physique.

Conduites addictives et VIH/SIDA

19 points de consultations cannabis, 8 Centres de Consultations Ambulatoires en Alcoologie (C.C.A.A.), 12 centres de Soins Spécialisés pour Toxicomanes (C.S.S.T) et 2 Centres d'Hébergement d'Urgence pour Toxicomanes sont ouverts dans le département du Nord.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du décret du 14 mai 2007 instaurant les Centres Spécialisés d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), la DDASS a engagé un travail préparatoire avec les acteurs de terrain afin d'accompagner la création de nouvelles structures et la transformation des structures existantes. Trois dossiers ont été déposés en décembre 2007 et sont actuellement en cours d'instruction.



Enfin, 66 actions dans le domaine des addictions ont été financées par des crédits "santé publique-prévention" (32 actions) ou provenant de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et les Toxicomanies (34 actions), et le schéma médico-social en addictologie est en cours de finalisation.

Dans le domaine du VIH/SIDA, 13 Appartements de Coordination Thérapeutique (A.C.T), permettent la prise en charge adaptée des patients et 9 Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogue (C.A.A.R.U.D) ont été créés depuis 2006.

En outre, l'Etat a consacré en 2007 313 247 euros au programme d'aide à domicile co-financé par l'assurance maladie, et les crédits "santé publique- prévention" ont permis de financer 85 actions VIH/V ainsi que la campagne régionale de prévention du 1er décembre organisée à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le SIDA.

La santé et l'environnement

► Qualité des produits alimentaires

35 agents de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) sont affectés à titre permanent dans les 8 abattoirs du département où ils effectuent un contrôle d'une part de la qualité sanitaire de la viande au début de la chaîne alimentaire, d'autre part du respect des règles de traçabilité dans les élevages. C'est aussi un passage essentiel pour les mesures de lutte contre l'Encéphalite Spongiforme Bovine.

En 2007, la DDSV a également réalisé 1476 inspections dans des établissements agroalimentaires, dont 338 pour les filières de production viande de boucherie, volailles, lait et oeufs, 107 pour la filière pêche, 533 pour la restauration sociale et commerciale et 313 contrôles pour le commerce de détail.

Dans cette même catégorie d'établissements, ont été effectués 1 183 inspections documentaires et 354 contrôles de traçabilité dont 276 en restauration collective.

Dans le cadre des plans de contrôle et de surveillance établis au plan national et déclinés dans chaque département pour vérifier la qualité des produits mis sur le marché, 741 prélèvements ont été opérés dans le Nord en 2007 et près de 200 tonnes de viande non conforme ont été saisies.

► Qualité de l'eau d'alimentation humaine, des eaux de piscines, des eaux de baignades en mer et en eau douce

En 2007, les services de la DDASS ont réalisé 6 183 prélèvements d'eau potable : 11 prélèvements ont présenté un dépassement des limites de qualité pour la bactériologie (16 en 2006), 29 prélèvements ont révélé des teneurs en pesticides (10 en 2006), 10 prélèvements ont présenté des teneurs en nitrates supérieures aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur (identiques en 2006). Les dépassements de ces limites n'ont pas nécessité de restriction d'usage de l'eau.

La DDASS est également compétente pour l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eau potable afin d'éviter les risques de pollution. Dans le Nord, 96% des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable font l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique, 54 nouveaux captages sont en projet et une liste des captages prioritaires qui devront faire l'objet à l'avenir d'une attention particulière en termes de contrôle et d'inspection a été établie en 2007.



Réservoir d'eau - T.Vallois - © DDASS 59

► Lutte contre la légionellose

Le renforcement de la prévention de la légionellose est l'une des actions prioritaires du Plan National Santé Environnement (PNSE). L'objectif est de réduire de 50% l'incidence de la légionellose d'ici à 2008. Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) piloté par la DDASS, la DRIRE et la DRTEFP, déclinaison locale du PNSE, reprend cette priorité.

En 2007, 36 cas de légionellose ont été déclarés auprès de la DDASS contre 50 en 2006. Les expositions à risque répertoriées sont les tours aéroréfrigérantes (67% des cas), l'habitat en immeubles collectifs (17%), les séjours dans les hôpitaux (8%), en maisons de retraite et foyers logements (6%), en hôtels (6%), en campings (3%) et la fréquentation de piscines (3%).

Enfin, une enquête régionale auprès des établissements médico-sociaux hébergeant des personnes âgées a été réalisée au cours du second semestre 2007, afin d'évaluer l'application des mesures préconisées par la circulaire du 28 octobre 2005.

► Contrôle du respect de la réglementation sur l'amiante

En 2007, 16 inspections au titre de la prévention des risques liés à la présence d'amiante ont été réalisées par la DDASS et 835 établissements de santé, sociaux et médico-sociaux ont été contrôlés au regard de leurs obligations réglementaires en matière de diagnostic amiante.



► Lutte contre l'habitat indigne, le saturnisme et les intoxications par monoxyde de carbone.

En 2007, les services de l'Etat ont participé à de multiples actions de lutte contre l'habitat indigne en lien avec les partenaires locaux pour inciter à la réhabilitation de logements et faciliter la résolution de situations d'insalubrité difficiles.

L'outil coercitif que constituent les procédures d'insalubrité a été fortement utilisé en 2007, 210 immeubles totalisant 350 logements ont fait l'objet d'une déclaration d'insalubrité par arrêté préfectoral et 44 d'entre eux ont fait l'objet d'une procédure nouvelle, introduite par l'ordonnance du 15 décembre 2005, qui vise à mettre en demeure le propriétaire de réaliser des travaux d'urgence afin de mettre fin à un danger imminent.

La lutte contre le saturnisme infantile passe par des campagnes d'information et de sensibilisation au dépistage. En 2007, 695 plombémies ont été prescrites à des mineurs. Sur la même période, le nombre de cas de saturnisme déclarés a baissé (18 déclarations en 2007 contre 53 en 2006).



Mesure du taux de plomb - T.Vallois - © DDASS 59

En 2007, 86 états de risque d'accessibilité au plomb (ERAP) et 309 constats de risques d'exposition au plomb (CREP) concernant des logements présentant des proportions importantes de peintures dégradées au plomb ont été transmis au préfet. Ils ont fait l'objet

d'un suivi particulier pour s'assurer de la réalisation effective des travaux nécessaires à la disparition du risque d'exposition au plomb.

La lutte contre les intoxications au monoxyde de carbone (CO) est une priorité régionale de santé publique.

Afin de lutter contre ce fléau qui a généré le décès de 3 personnes en 2007, un plan de gestion des alertes a été mis en place au plan régional et une campagne d'information pilotée par les deux DDASS en collaboration avec la Cellule Interrégionale d'Epidémiologie (CIE) est actuellement en préparation.

De son côté, la DDASS du Nord a effectué en 2007 86 interventions à domicile afin de repérer les dysfonctionnements des installations et dispenser les conseils et le suivi nécessaires pour éviter de nouveaux accidents.

► Evaluation de l'impact des activités humaines sur l'environnement et la santé

Courant 2007, un travail d'investigation associant la DDASS, la DRIRE et la Cellule Interrégionale d'Epidémiologie a été mené sur la centrale thermique d'Hornaing. Ce travail, coordonné par le sous-préfet de Douai, a permis d'élaborer les réponses sanitaires et environnementales qui s'imposaient. Plusieurs d'entre elles seront mises en oeuvre en 2008.

► Lutte contre les nuisances sonores et la prévention des risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée

La DDASS accompagne les mairies dans le traitement des plaintes concernant les bruits de voisinage (chantiers et /ou comportements individuels) à travers un rappel de la réglementation et la mise à disposition de fiches d'aide pour une médiation.

Concernant les plaintes pour nuisances sonores liées à des activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisirs, en 2007, la DDASS a réalisé 9 avis techniques (dont 5 mesures de bruit in situ).

Dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores liées à la diffusion de musique amplifiée la DDASS a émis 23 avis sur études d'impact en 2007 (12 en 2006).

● L'offre et la qualité des soins

L'année 2007 a été marquée d'une part par la mise en place de la nouvelle gouvernance hospitalière : il s'agit de la création au sein des établissements hospitaliers de pôles d'activités qui se substituent aux services, et d'autre part par le lancement du nouveau programme hôpital 2012 dont l'objectif est de développer l'investissement hospitalier (3 dossiers instruits dans ce cadre pour un montant de 142 000 000 euros).



Hôpital Jeanne de Flandre - T.Vallois - © DDASS 59

Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, qui déclinent les dispositions du schéma régional d'organisation sanitaire de troisième génération (SROS III) applicable depuis le 1er avril 2006, ont été négociés en deux temps : un premier contrat « socle » au 31 mars 2007, suivi d'un avenant portant sur les orientations stratégiques au 31 décembre 2007.

L'intégration de la nouvelle procédure budgétaire s'est poursuivie pour 49 établissements. Les services de la DDASS ont développé leur expérience en matière d'analyse financière des établissements. La part de l'enveloppe régionale dévolue à ces établissements s'élève en 2007 à 2 153 236 775 euros pour les établissements publics et privés.

L'action éducative, jeunesse et sports



A la rentrée scolaire de septembre 2007, les écoles publiques et privées du département du Nord ont accueilli 306 093 élèves, soit 1 315 élèves de moins qu'à la rentrée 2006.

Les effectifs des établissements publics et privés du second degré ont également diminué : 240 883 élèves en 2007/2008 contre 241 519 élèves en 2006/2007 (soit - 1 977 élèves dans les collèges et - 3 659 élèves dans les lycées et lycées professionnels).

Les activités et les partenariats au service des programmes d'enseignement

► 12 000 élèves du Nord ont calculé mentalement...

A l'initiative de l'Inspecteur d'académie du Nord, un groupe de travail sur l'enseignement des mathématiques à l'école et sur l'articulation école/collège, travaille depuis quelques années à la prise en compte des évolutions de cet enseignement, à la cohérence des programmes et à l'harmonisation des efforts de formation des enseignants.

Animée par un inspecteur de l'Education nationale, cette équipe réunissant des volontaires des 1er et 2nd degrés (inspecteurs, conseillers pédagogiques, enseignants de collège, professeurs d'institut universitaire de formation des maîtres, membres actifs de « Sésamath » et de l'IREM-Institut de recherche dans l'enseignement des mathématiques) a initié un défi mathématique ayant un double objectif : l'enseignement du calcul mental et celui des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement - TICE.

Retenu sous le label Calcul@TICE, ce rallye départemental de calcul mental concernait les élèves de 6ème et de cours moyen. La valorisation et la réhabilitation du calcul dans le parcours des élèves ont mobilisé les enseignants et leurs élèves (12 000 élèves inscrits). Les activités proposées à travers cette épreuve ont permis de redynamiser les situations d'apprentissage



Rallye départemental de calcul mental
© Inspection Académique du Nord

ges (exercices en ligne dont certains téléchargeables et disponibles pour tout internaute) et d'exploiter les spécificités de l'informatique.

► Un engagement déterminé du service public d'éducation dans le domaine de la citoyenneté et du vivre ensemble mentalement...

L'éducation à la citoyenneté et l'éducation aux valeurs démocratiques sont devenues des fondamentaux. Les enseignements disciplinaires et la vie scolaire, le partenariat avec des associations et d'autres institutions, participent de concert à cette éducation.

Afin de rappeler aux élèves les règles de vie en société, leur inculquer le sens des valeurs civiques et développer leur autonomie ainsi que leur esprit d'initiative (compétences désormais inscrites dans le socle commun de connaissances et de compétences), deux manifestations ont été organisées en 2007 :

- un colloque départemental intitulé « apprendre à vivre ensemble »

Durant une demi-journée, des enseignants, des parents, des élus, des représentants d'associations ont pu échanger sur leur expérience, sur les situations difficiles qu'ils ont pu rencontrer et les réponses qu'ils ont pu apporter dans ce cadre.



Colloque « Apprendre à vivre ensemble » - © Inspection Académique du Nord

- la 4ème rencontre Défense / Education nationale

Le 09 octobre 2007, au lycée de l'Escaut de Valenciennes, plus de 2 000 élèves et plus de 100 personnels civils et militaires se sont retrouvés autour du thème de la Défense européenne.

Durant cette journée placée sous l'égide de l'inspection académique du Nord, de l'armée et de l'association régionale des auditeurs de l'IHEDN (Institut des hautes études de la défense nationale), les collégiens, lycéens, enseignants et chefs d'établissement ont été sensibilisés sur le parcours citoyen, l'esprit de défense, le lien armée-nation, les forces armées.

Ils ont pu notamment assister à des ateliers de réflexion autour du thème « l'Europe et la défense », visiter des expositions et découvrir des stands d'information sur les armées ainsi que des stands de présentation de matériel.

Cette rencontre fut également l'occasion pour les collégiens d'exposer les actions de partenariat existant entre leur établissement et des unités militaires.



4ème rencontre Défense –Éducation nationale au lycée de l'Éscout de Valenciennes
© Inspection Académique du Nord

Les dispositifs visant à corriger les inégalités sociales et à prévenir les exclusions

► L'accompagnement éducatif

Dans le département du Nord, 74 collèges situés en zone d'éducation prioritaire (dont 23 en réseau « ambition réussite ») proposent, aux parents qui le souhaitent, un accompagnement éducatif de leur enfant de deux heures après la classe, tout au long de l'année, quatre jours par semaine.

Cet accompagnement revêt différentes formes : encadrement du travail personnel de chaque élève, activités sportives, sorties culturelles / loisirs artistiques.

Il est assuré par des enseignants volontaires spécialement rémunérés, des personnels de documentation, des MI-SE (maître d'internat – surveillant d'externat), des personnels administratifs, des assistants pédagogiques ou des assistants d'éducation ainsi que par des acteurs locaux ou associatifs.

Si l'aide aux devoirs est encore prédominante, les pratiques sportives tendent à se développer de plus en plus grâce à l'intervention de la Direction départementale de la jeunesse et des sports.

Les élèves de sixième ainsi que les élèves des autres niveaux bénéficient de ce dispositif qui vise à faciliter l'adaptation au collège et la construction des bases de la réussite scolaire.

► La prévention de l'illettrisme

La prévention de la délinquance est l'un des objectifs de la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS) en matière de politique éducative territorialisée.

Cela se traduit par une action de formation d'animateurs complétée d'année en année par des stages très attendus des associations et des collectivités locales.

Ces stages permettent de mettre à disposition des participants des outils pédagogiques, de mettre les uns et les autres en réseau,

d'apporter un soutien pédagogique et financier aux projets locaux visant à promouvoir la lecture des jeunes dans les temps péri et extra-scolaires.

Les associations sont invitées à participer avec leur public d'enfants et de jeunes à des événements littéraires avec rencontres d'auteurs et présentation d'outils d'animation propres à susciter « l'envie de lire ».

L'action engagée en 2006 et 2007 autour de La Bande Dessinée fera l'objet d'une rencontre et d'une publication.

Dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), la DRDJS apporte également un soutien pédagogique et financier aux projets locaux de treize associations engagées dans la prévention de l'illettrisme.

La santé et la scolarité

► La scolarisation des élèves handicapés

En 2007, la mise en oeuvre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées s'est poursuivie avec la possibilité donnée aux familles d'inscrire leur enfant handicapé dans l'école ou l'établissement scolaire le plus proche de leur domicile.

A la rentrée 2007-2008, les élèves handicapés représentaient 2,10 % des élèves scolarisés dans le premier degré et 1 % des élèves scolarisés dans le second degré.

Pour que ces élèves puissent être suivis tout au long de leur parcours scolaire, le nombre de postes d'enseignants référents a été augmenté. Il est passé de 50 en septembre 2006 à 71 en septembre 2007.

Le renforcement des moyens consacrés à l'accompagnement des élèves handicapés a permis d'accroître le nombre des auxiliaires de vie scolaire. Aux 149 postes d'AVS – I (228 personnes) en fonction en 2006/2007, se sont ajoutés 153 postes, soit plus de 230 nouveaux AVS – I.

Ces personnels viennent compléter l'action des Emplois Vie Scolaire pour l'Accueil et la Scolarisation des Elèves Handicapés (ASEH) recrutés en 2006.

► Les premiers secours

Santé et scolarité sont indissociables. Il entre dans les missions de l'Ecole de promouvoir la santé des élèves et de développer leurs compétences afin qu'ils puissent eux-mêmes adopter des comportements favorables à leur santé.

Le programme « Apprendre à Porter Secours » (APS)

Les conseillers pédagogiques – qui ont suivi en 2005/2006 le programme APS avec les infirmières – ont donné des formations sur le temps d'animations pédagogiques aux nouveaux conseillers pédagogiques et infirmières ainsi qu'à 450 personnels enseignants. Ces derniers ont à leur tour formé 4 031 élèves à l'APS.



Une rencontre avec tous les conseillers pédagogiques a été programmée le 18 juin 2007. Elle a permis d'évaluer les actions menées, de redynamiser les formateurs et de doter chaque conseiller d'un DVD interactif réalisé par la MAE, le n° 1 de l'assurance scolaire.

Les inspecteurs de l'Education nationale ont reçu deux exemplaires de ce DVD, intitulé « HECTOR », de manière à ce que les malettes pédagogiques puissent être complétées. La MAE a également offert ce DVD aux infirmières du Nord.

La formation Premiers Secours

4 653 élèves du collège ont été formés par les infirmières moniteurs Premiers Secours (soit 163 formateurs).

Les formations des nouveaux directeurs

En 2007, les nouveaux directeurs ont suivi l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) ainsi que la formation « sauveteur secouriste du travail » (SST).

Ils ont également été formés pour mettre en place un protocole d'urgence relatif à l'organisation des soins et des secours dans leur école.

La culture et le tourisme



En 2007, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et le Service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) ont travaillé notamment sur les trois axes suivants :

- poursuite de l'aménagement culturel du territoire et de la rénovation des équipements culturels ;
- valorisation du patrimoine grâce à des outils tels que les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ;
- inscription de l'action culturelle dans les territoires pour favoriser l'accès le plus large des citoyens à la culture.

De son côté, la Délégation régionale au tourisme (DRT) a :

- poursuivi la mise en oeuvre du Plan Qualité Tourisme et du label Tourisme et Handicap ;
- instruit plusieurs dossiers de demande de financement.

La poursuite de l'aménagement culturel du territoire et de la rénovation des équipements culturels

La réalisation d'équipements de lecture grâce au « concours particulier bibliothèques »

Créé en 1986 dans le cadre des lois de décentralisation, le concours particulier bibliothèques – institué au sein de la Dotation générale de décentralisation (DGD) – a pour but d'aider les collectivités à réaliser des équipements de lecture publics modernes et performants, gérés professionnellement et, dans la mesure du possible, fonctionnant en réseau.

L'enveloppe de crédits 2007 (3 613 887 euros pour la région Nord – Pas-de-Calais) a permis dans le Nord :

- de solder des dossiers déjà engagés notamment à Armentières (2 929 m²), Cassel (379 m²), Courchelettes (867 m²), Jeumont (1 322 m²) et Proville (563 m²) ;
- d'engager deux nouvelles opérations : la médiathèque de l'Ostrevant à Bouchain portée par la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut (952 m²) et la médiathèque d'Anzin, au coeur du pôle d'échange (1 884 m²) ;
- de soutenir des opérations d'équipements plus courantes, au titre de l'informatisation (ou de la réinformatisation) à Feignies,

Rexpoëde, Armentières, Tourcoing, Lille, Bray-Dunes, Gravelines, Mons-en-Pévèle et Marcq-en-Baroeul (acquisition d'un bibliobus).



La maquette du projet de la bibliothèque d'Anzin - © Cabinet Coulon architecte

La rénovation du théâtre municipal de Douai

Situé à l'emplacement d'un ancien séminaire, le théâtre municipal de Douai a ouvert pour la première fois au public en 1786 et fut remanié à plusieurs reprises durant la première moitié du XIXe siècle.

Avec une façade néo-classique à colonnes ioniques, un décor sculpté et une salle d'environ cinq cents places, l'édifice présente toutes les caractéristiques d'un « théâtre à l'italienne » exceptionnellement préservé pour la région : salle avec balcons continus, loges d'avant-scène dans des tonalités rouge et or.

Classé au titre des Monuments Historiques par arrêté du 21 mai 2003, le théâtre a dû être rénové car il ne répondait pas aux règles de sécurité en vigueur et présentait des signes de vétusté.

L'objectif était bien évidemment de garder intact l'esprit de ce théâtre et de mettre aux normes de sécurité les installations tout en conservant la machinerie ancienne et en restaurant les décors d'origine.

Le coût total des travaux s'est élevé à 3 530 000 euros dont 800 000 euros ont été pris en charge par l'Etat au titre des crédits monuments historiques.

Le théâtre rénové a été inauguré le 14 décembre 2007, après dix neuf mois de travaux.



Le théâtre rénové de Douai - © Ville de Douai



La valorisation du patrimoine grâce au développement d'outils tels que les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)

En 2007, le Service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) a examiné et vérifié la qualité architecturale et urbaine de plus de dix mille demandes d'autorisations aux abords de monuments historiques, en site protégé, dans les ZPPAUP, ou en secteurs urbains et ruraux sans abords de monuments historiques visibles.

Cette activité contribue à la qualité de l'évolution des centres anciens. Elle a aussi une incidence sur la qualité des paysages urbains et ruraux, et sur la qualité de l'urbanisme en général.

L'année 2007 a en outre été l'occasion d'une part, de définir plus complètement les ZPPAUP de Condé-sur-Escaut et de Comines, villes frontalières de la Belgique et, d'autre part, d'engager la création de la ZPPAUP du Quesnoy, ville fortifiée.

Un patrimoine riche et divers a ainsi pu être répertorié : place forte au Quesnoy, château de l'Hermitage et constructions du 18ème au 20ème siècle à Condé-sur-Escaut, hôtel de ville et église (monument historique) à Comines.

L'inscription de l'action culturelle dans les territoires pour favoriser l'accès le plus large des citoyens à la culture

Le 25 octobre 2007, a été signée, en sous-préfecture de Douai, une convention de partenariat pour le développement culturel dans le Douaisis.

Cette convention est le fruit d'une réflexion initiée par le sous-préfet de Douai avec les maires d'Arleux, de Somain et d'Orchies, le président de la Communauté de communes Coeur de Pévèle, les services de la Direction régionale des affaires culturelles et de l'Education nationale et les représentants du conservatoire national régional de musique, de l'école d'arts plastiques et de l'Hippodrome (scène nationale).

Elle porte sur la période 2007-2013 et définit un certain nombre d'objectifs :

- privilégier la mise en place dans les collectivités susmentionnées de processus visant à mettre la culture sous toutes ses formes à la portée du plus grand nombre et notamment des populations défavorisées et de fait souvent en déshérence culturelle ;
- organiser une rencontre active de proximité entre les habitants de ces territoires, les oeuvres et les artistes professionnels, favorisant en retour la fréquentation des établissements qui assurent la mission de service public de la culture ;
- faciliter, pour chaque habitant qui le désirerait, l'accès à une ou des instances de pratique artistique enrichie en vue d'y parfaire sa propre expérience menée localement en amateur.

Chacune des collectivités concernées, mettra en place en étroite collaboration avec une structure culturelle, une action de préfiguration sur son propre territoire ; celle-ci devant pouvoir être ensuite reproduite, éventuellement enrichie, dans les deux autres collectivités.

Les différentes actions mises en oeuvre dans le cadre de ce partenariat répondent à des objectifs d'aménagement du territoire, de démocratisation culturelle, d'égalité des chances et d'accessibilité citoyenne à la culture. Elles ont en quasi-totalité été financées en 2007 par l'Etat au titre du fonds d'intégration républicaine par la culture : 66 290 euros pour un budget global de 74 990 euros.

Chaque année, un bilan global ainsi qu'un bilan par action seront établis. Par ailleurs, un dispositif d'évaluation de l'ensemble des actions sera mis en place sur la totalité de la période couverte par la convention et confié à la filière « arts du spectacle » de l'université d'Artois.

La poursuite de la mise en oeuvre des deux grandes politiques nationales : le Plan Qualité Tourisme et le label Tourisme et Handicap

Le Plan Qualité Tourisme



Initié en 2003, ce plan entend fédérer, sous une marque nationale unique « Qualité Tourisme™ », l'ensemble des démarches qualité déjà mises en place par les professionnels afin de permettre une meilleure lisibilité et sélectivité de l'offre touristique française et d'en assurer une meilleure promotion.

Il concerne l'ensemble des prestations suivantes : l'hébergement, la restauration, les agences de voyage, les offices de tourisme, les transports, le tourisme d'affaires.

En 2007, 35 établissements détiennent ce label dans le Nord.

Le label Tourisme et Handicap

Ce label national est valable 5 ans et s'adresse à tous les professionnels du tourisme et prestataires de services (hébergement, restauration, sites touristiques et sites de loisirs).

Il permet de donner aux personnes handicapées une information fiable, homogène et objective sur l'accessibilité des sites et équipements touristiques, et ce pour les quatre grands types de handicaps (moteur, visuel, auditif et mental).





Dans le Nord, 15 sites ont obtenu ce label en 2007 tandis que 3 l'ont perdu, ce qui porte le nombre total de sites labellisés tourisme et handicap à 108.

Le financement de diverses opérations à caractère touristique

Au cours de l'année 2007, plusieurs opérations à caractère touristique ont été financées sur des crédits Etat ou des crédits européens.

Les opérations financées sur des crédits Etat

En 2007, 3 000 000 euros de crédits FNADT (fonds national d'aménagement et de développement du territoire) ont été mobilisés pour l'aménagement intérieur du Val Joly, station touristique située dans l'Avesnois.

Par ailleurs, 113 000 euros ont été débloqués pour le développement d'un tourisme durable :

- 9 000 euros et 41 000 euros pour des actions menées à Roubaix et à Lille sur les supports de communication et les critères de développement durable à définir en matière de tourisme d'affaires ;
- 63 000 euros pour les actions menées par le SIVOM de l'Aa pour la valorisation touristique et l'appropriation par la population d'un équipement culturel.

Les opérations financées sur des crédits européens

En 2007, 915 000 euros de crédits FEDER ont été alloués, au centre école régional de parachutisme de Maubeuge pour la reconstruction du centre d'hébergement des parachutistes de l'aérodrome de la Salmagne (Docup Objectif 1 2000-2006).

En outre, une subvention FEDER de 40 000 euros (Objectif 2) a été versée à la délégation Nord de l'association des paralysés de France pour les actions tourisme et handicap 2007.



La Direction régionale de l'environnement (DIREN) agit pour la préservation et la valorisation de l'environnement dans le cadre d'une stratégie de développement durable. Ses principaux domaines d'intervention sont la nature et les paysages, l'eau et les milieux aquatiques, les risques naturels, l'aménagement du territoire.

La Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) vise la réduction des pollutions et des risques, contrôle la sécurité industrielle et la sécurité des véhicules et met en oeuvre la politique énergétique définie au niveau national.

Au coeur d'un réseau de relais et de partenaires, la DRIRE et la DIREN veillent à la prise en compte des enjeux environnementaux et à la promotion du développement durable.

Les risques naturels, technologiques et la sécurité

La prévision des crues

Une carte nationale de vigilance Crues mise à jour deux fois par jour est consultable sur le site Internet : <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>.

Une réflexion a été initiée en vue d'élargir le périmètre initial du schéma directeur de prévision des crues de la Lys et de certains de ses affluents.

La prévention des risques technologiques

Les installations classées

L'objectif des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) instaurés par la loi du 30 juillet 2003 est à la fois de réduire les risques à la source, de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé, de mieux encadrer l'urbanisation future et de favoriser la concertation entre les différentes parties prenantes.

Sur les 20 PPRT qui doivent être élaborés autour des sites Seveso seuil haut du département, 3 ont été prescrits en 2007 : TOTALGAZ à Arleux, SOGIF à Douai et NOBEL EXPLOSIF France à Eth. En 2008, 10 PPRT supplémentaires devraient être prescrits.



Photo aérienne SOGIF Waziers - © DRIRE

En 2007, les services de la DRIRE ont mis l'accent sur la réduction des risques. A ce titre, ils ont effectué un certain nombre de contrôles, parfois de manière inopinée, qui ont porté notamment sur 13 sites concernés par l'obligation de rechercher un produit de substitution à l'ammoniac utilisé comme liquide frigorigène (5 arrêtés de mise en demeure proposés) et sur les dispositifs en cas d'incendie en dehors des heures de présence des personnels mis en place dans 6 sites SEVESO seuil haut (résultat satisfaisant).

La sécurité

La surveillance des Centres de Contrôle des Véhicules Légers

Le département du Nord dispose de 157 centres de contrôles techniques de véhicules légers en 2007, dont la DRIRE assure le contrôle du second niveau.

Le 0825 300 763 : un accueil téléphonique à l'écoute des usagers

Mis en service à la mi 2005, un numéro INDIGO unique pour toute la région permet aux usagers qui veulent obtenir un certificat d'identification pour faire immatriculer un véhicule importé, ou qui veulent une réception à titre isolé d'un véhicule de contacter facilement la DRIRE.

Plus de 11 000 appels téléphoniques ont été traités en 2007 par plus d'une dizaine de collaboratrices.

La surveillance des équipements sous pression

La réglementation en vigueur relative aux équipements sous pression prévoit l'obligation pour les utilisateurs de ces équipements de faire procéder à des contrôles périodiques par des organismes habilités par l'Etat.

Chargée de veiller au respect de cette obligation, la DRIRE a réalisé en 2007 auprès des exploitants 2 séries d'inspection dans des entreprises du secteur agroalimentaire ainsi que dans 68 ateliers de réparation automobile au sein desquels 38 irrégularités ont été relevées. Une action de sensibilisation a été prévue en 2008 dans les ateliers concernés et un nouveau contrôle sera également effectué.



La protection des ressources

La conservation des milieux et la biodiversité, les sites et paysages

Natura 2000

Natura 2000 est le réseau formé par la mise en oeuvre des directives européennes pour la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage et la conservation des oiseaux sauvages.

En 2007, un nouveau DOCOB (document d'objectifs de gestion) a été lancé ce qui porte à 8 le nombre de DOCOB en cours ou achevés sur les 13 à réaliser. 4 documents d'objectifs sont opérationnels et permettent la contractualisation avec les propriétaires et les gestionnaires.

Le réseau terrestre étant finalisé, la définition de sites Natura 2000 en mer a été étudiée en 2007 en vue d'une désignation par la France en juin 2008. Deux projets, au titre de la directive « habitat » et « oiseaux » sont proposés sur la façade littorale du département du Nord.



Phoque-veau marin - © conservatoire du littoral

Les Réserves Naturelles Nationales

Dans le département du Nord, la réserve naturelle de la Dune Marchand, constituée de 83 ha d'espaces dunaires situés sur le littoral dunkerquois, a été acquise par le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et sa gestion confiée au Conseil général du Nord. Il s'agit également d'un site inscrit et d'un site d'intérêt communautaire au titre de la directive « Habitats », dont le document d'objectifs est en cours de rédaction.

La modernisation des zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF).

Les prospections sur Scarpe Escaut Sensée se sont poursuivies et une quinzaine de ZNIEFF nouvelle génération ont été validées en 2007. L'actualisation de la connaissance des milieux naturels s'est poursuivie en 2007 avec la collecte de l'information et des inventaires complémentaires sur le littoral.



Papillon Damier - Daniel HAUBAËUX
© conservatoire du littoral

La protection des sites

Le département du Nord compte 15 sites classés et 32 sites inscrits. L'état des lieux des sites inscrits a mis en évidence leur dégradation face aux multiples pressions humaines et la nécessité de sensibiliser les collectivités à leur préservation, voire leur restauration. Une inspection dans le cadre de la procédure de classement de la plaine de

Bouvines a été mandatée par le ministère en charge de la protection des sites.

L'inventaire régional du patrimoine géologique

Une commission régionale du patrimoine géologique (CRPG) a été mise en place pour suivre et participer à la réalisation d'un inventaire régional du patrimoine géologique, suivant une méthodologie nationale. L'inventaire finalisé et validé fin 2007 par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel fait état de 57 sites dont 17 dans le Nord.

La préservation de l'eau et des milieux aquatiques

La région Nord - Pas de Calais entièrement couverte par des démarches de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Outil de planification, le SAGE, définit les objectifs et les règles relatifs à la gestion intégrée de l'eau. Elaboré collectivement, pour un périmètre hydrographique cohérent, il fixe des principes généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et ses textes d'application, il peut également édicter des règles particulières d'utilisation de la ressource en eau ainsi que des règles nécessaires à la restauration et la préservation de la ressource dans les aires d'alimentation des captages, dans les zones humides d'intérêt environnemental particulier et dans les zones d'érosion. La DIREN a fait connaître en 2007 ces nouvelles dispositions aux SAGE du bassin Artois-Picardie.

En raison de cette nouvelle réglementation, l'approbation des SAGE de Scarpe-Aval, de la Lys et du delta de l'Aa initialement prévue pour 2007 a été reportée en 2008. Le fait marquant en 2007 a été l'installation de la commission locale de l'eau du SAGE Marque-Deûle.

L'animation et la coordination des services de police de l'eau et des Missions interservices de l'eau (MISE)

La DIREN a un rôle d'animation, d'harmonisation et d'appui aux services de police de l'eau et aux MISE. En 2007, la DIREN a poursuivi au niveau régional une coordination des MISE en organisant des réunions trimestrielles d'information et d'échange. Dans ce cadre une réflexion a débuté en 2007 qui aboutira en 2008 à la cartographie des cours d'eau de la région Nord Pas de Calais.

La relance de la gestion des poissons migrateurs

Le nouveau plan de gestion des poissons migrateurs a été arrêté le 9 juillet 2007 par le préfet coordonnateur de bassin après une



large concertation. Il concerne cinq espèces (anguille, truite de mer, alose, lamproie et saumon). Il porte sur la période 2007-2012 et fixe le cap pour aller plus avant dans la reconquête des populations de poissons migrateurs et la réduction des obstacles à leur circulation dans les cours d'eau. Sa mise en oeuvre permettra aux poissons migrateurs d'atteindre leurs zones de reproduction ou de développement et de favoriser le transport naturel des sédiments pour éviter l'envasement des frayères. Le plan est disponible sur le site internet de la DIREN.

La connaissance de la ressource souterraine en eau

La DIREN a réalisé une étude sur 3 bassins versants stratégiques du Nord en termes de ressources en eau, pour disposer d'un outil permettant d'améliorer la gestion des masses d'eaux souterraines au sens de la directive cadre sur l'eau. Le logiciel TEMPO est le fruit de ce travail. Appliqué dans le bassin, il permettra d'avoir une meilleure connaissance de la ressource globale disponible à l'échelle de bassins hydrographiques. Cette connaissance s'étend aux conséquences de futurs prélèvements sur les milieux, en particulier sur l'alimentation en eau des rivières et autres milieux aquatiques. L'action sera poursuivie en 2008 pour couvrir d'autres bassins versants.

► La protection des milieux

La pollution aquatique

L'action de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique a débuté en 2003. Elle doit permettre de détecter, puis de réduire les flux de substances toxiques rejetées dans les cours d'eau. Il s'agit de lutter contre des pollutions présentes en petite quantité, mais potentiellement toxiques. La première phase de cette action, consacrée à la recherche des polluants, s'est achevée en 2007. 157 établissements du Nord ont fait l'objet de mesures. La synthèse des résultats obtenus permettra de cibler les établissements pour lesquels des actions de réduction devront être entreprises.

La maîtrise et la réduction des émissions toxiques pour la santé

L'action vise à élaborer une stratégie pour engager ou poursuivre la réduction des émissions dans l'air du benzène, du chlorure de vinyle monomère, du cadmium, des dioxines, du plomb et du mercure.

Les objectifs globaux de réduction des émissions sont fixés pour chacune des substances visées et sont déclinés en mesures à mettre en oeuvre dans chacun des secteurs industriels concernés en tenant compte des actions déjà engagées. La réduction de ces émissions devrait atteindre d'ici à 2010 de 35 à 85 % selon les polluants. 19 établissements du Nord sont concernés. Les résultats obtenus sont très encourageants.

Les sites et sols pollués

Le département du Nord est fortement concerné par la pollution des sols (411 sites recensés sur la base BASOL, soit 10% du total national). Le taux de surveillance des eaux souterraines potentiellement touchées par des sites pollués atteint 66%.

Par ailleurs, l'action nationale de connaissance des impacts liés au plomb d'origine industrielle dans les sols s'est poursuivie en 2007 dans la région Nord - Pas-de-Calais. Cette action a concerné au total 28 sites en activité du département du Nord, auxquels des

diagnostics de sols ont été prescrits.

La lutte contre les pollutions par les hydrocarbures sur le littoral

La préparation à la gestion de crise en cas de pollutions par les hydrocarbures reste d'actualité, le détroit du Pas-de-Calais étant le plus fréquenté du monde. Valorisant l'expérience acquise lors de la crise du Tricolor, la DIREN a réuni le 27 juin 2007 les experts de l'environnement à même d'intervenir dans la région en cas de marée noire. La rencontre a débouché sur l'organisation d'un réseau de correspondants environnementaux. La DIREN a également publié en 2007 l'atlas de sensibilité du littoral aux pollutions marines accidentelles du Nord destiné à éclairer les décisions des autorités en période de crise.

La mise aux normes des stations d'épuration non conformes

La DIREN coordonne la mise en oeuvre par les services de police de l'eau de la directive sur les eaux résiduaires urbaines de 1991 qui impose la mise en conformité de nombreux systèmes d'assainissement d'eaux usées des agglomérations européennes. L'incitation financière des collectivités par l'agence de l'eau Artois-Picardie vient compléter l'action régalienne portée par les services de l'État.

Sur la totalité du bassin Artois-Picardie, classé début 2006 en zone sensible à l'eutrophisation au sens de la directive, le traitement de l'azote et du phosphore est obligatoire pour les stations d'épuration de plus de 10.000 équivalents habitants, d'ici à février 2013. Dans le Nord, 16 stations sont concernées par une mise en conformité de ce type. Par ailleurs, 7 autres agglomérations du Nord doivent encore être mises en conformité au titre des échéances de 1998, 2000 ou 2005 de la même directive.

La lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole s'intensifie

Dans le cadre de la directive européenne « nitrates » du 12 décembre 1991, les États doivent délimiter tous les quatre ans les zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole.

Dans ces zones, l'État fixe des programmes d'action qui imposent des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, après concertation avec la profession agricole. Le bassin Artois Picardie a fait en 2007 l'objet d'une procédure de révision préparée par la DIREN. Au terme de la concertation avec le comité de bassin Artois-Picardie, le préfet a maintenu la délimitation actuelle qui couvre la totalité du département du Nord.

► Le soutien aux politiques environnementales et développement durable

► Intégrer les enjeux environnementaux

La contractualisation

La DIREN a participé à l'élaboration du Contrat de projets Etat Région 2007-2013(CPER). Associée directement aux axes 2 « environnement » et 4 « attractivité territoriale », elle s'est attachée à l'évaluation des incidences pour l'environnement des différents soutiens financiers et à proposer des modes de sélection et de suivi des projets financés dans ce cadre intégrant des critères environnementaux.

L'urbanisme et l'aménagement du territoire

L'année 2007 a vu la concrétisation dans le Nord Pas de Calais de



l'application de la directive sur l'Évaluation des Impacts des Plans et Programmes sur l'Environnement (EIPPE). Ce texte, transcrit en droit français à partir de 2004 (ordonnance de 2004 et décret de 2005) impose aux collectivités d'évaluer les conséquences pour l'environnement des choix opérés dans les documents de planification comme les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) ou certains Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

En 2007, la DIREN a rendu plus de 30 avis au titre de l'évaluation des incidences sur l'environnement des SCOT (3 SCOT : Flandre-Dunkerque, Flandre intérieure et Douaisis) et des PLU, en portant une attention particulière aux communes littorales possédant des espaces naturels de grande richesse, ainsi qu'aux secteurs à fort enjeu paysager ou présentant un intérêt pour la biodiversité.

La DIREN formule également des avis sur l'ensemble des projets soumis à étude d'impact, sur certains permis de construire ainsi que sur les permis éoliens.



Eoliennes Dunkerque - ©source DRIRE

Dans le cadre de la révision de la charte des parcs naturels de l'Avesnois et de Scarpe Escaut lancée en 2006 par le Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais, un groupe de travail interministériel animé par le DRIRE a formalisé en 2007 les enjeux de l'Etat sur le territoire des 2 parcs.

L'objectif est de construire d'ici 2010 un projet de territoire valable pour 12 ans reposant sur des actions exemplaires en matière de valorisation de la biodiversité et des paysages.

► Promouvoir le développement durable

► L'action du CERDD

Créé en mai 2001, le Centre ressources du développement durable (CERDD) est un groupement d'intérêt public unique en France, spécialisé dans l'accompagnement des acteurs des territoires dans leurs démarches de développement durable.

En 2007, le CERDD est venu en appui de nombreuses collectivités, entreprises et institutions du Nord Pas de Calais sur les thèmes de l'environnement, des territoires, et du développement durable des entreprises, et a également participé à l'organisation en région de plusieurs manifestations d'envergure (Cité Environnement, Journée Annuelle de développement durable des entreprises, semaine du développement durable).

La semaine du Développement Durable

La DIREN et la DRIRE pilotent la semaine du développement durable qui se déroule du 1er au 7 avril et dont l'objectif est de faire connaître le développement durable. En 2007, 116 actions ont été inscrites (soit 3 fois plus qu'en 2005) et cinq thèmes majeurs ont été abordés : l'éco-responsabilité, la protection des ressources, l'éducation, la gouvernance et le progrès social.

Une large campagne de communication a relayé l'événement. L'ensemble des documents d'information édités à cette occasion sont accessibles sur :

[http://www.Nord - Pas de Calais.ecologie.gouv.fr](http://www.Nord-Pas-de-Calais.ecologie.gouv.fr)

La mise en place des Certificats d'économie d'énergie

L'une des mesures de la loi de programmation sur l'énergie de juillet 2005 consiste à obliger les vendeurs d'électricité, de gaz, de fioul, de chaleur ou de froid à promouvoir l'installation d'équipements peu consommateurs d'énergie. En contrepartie, ils obtiennent des certificats d'économie d'énergie.

La DRIRE est chargée d'étudier les dossiers présentant les opérations d'économie d'énergie, présentés par les vendeurs d'énergie, et de délivrer les certificats d'économies d'énergie.



La Fièvre Catarrhale Ovine, apparue dans le Nord en 2006, a connu en 2007 une progression très importante.

Les élections à la Chambre d'Agriculture et la dernière phase de la mise en oeuvre du régime du paiement unique introduit par l'accord de Luxembourg dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune ont également marqué l'année 2007.

— Agriculture

► La fièvre catarrhale ovine

La Fièvre Catarrhale Ovine apparue au cours de l'été 2006 a connu en 2007 une forte progression se manifestant par une explosion du nombre de foyers dans le département (près de 2000 foyers sur l'ensemble de la région Nord/Pas-de-Calais, les deux tiers dans le Nord).



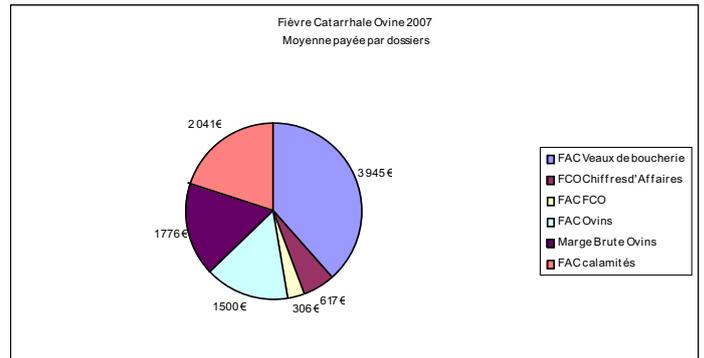
Troupeau d'ovins – © Source DRDAF

Au plan économique, la chute des cours de la viande bovine déjà observée à la fin de 2006 s'est accentuée en 2007, accompagnée d'une baisse du volume des transactions.

Enfin, la production laitière a été affectée dans les élevages touchés. Les résultats de l'observatoire « lait » mis en place dès le mois de septembre laissent penser qu'il peut y avoir un impact réel de la FCO sur la production de lait.

La filière ovine connaît, quant à elle, une crise sans précédent susceptible de compromettre le maintien de cette activité dans le département.

Pour limiter les conséquences financières sur les exploitations touchées par cette crise le ministère de l'agriculture a mis en place plusieurs aides : aide au stockage, à la perte de chiffre d'affaire, à la trésorerie, Fonds d'Allègement des Charges. Au total, 962 éleveurs ont reçu des aides pour un montant global de 506 000 euros.



source DDAF 59 - DDAF

► Réforme de la PAC : Les droits à paiement unique (DPU)

Fondée sur le découplage des aides, la réforme 2003 de la politique agricole commune (PAC) rompt le lien entre les aides communautaires et l'acte de production. Aussi, l'aide est désormais fondée sur un dispositif de droits à paiement à la surface, individuels, appelés droits à paiement unique (DPU). La condition du versement de cette aide, qu'il y ait ou non production, est le respect du maintien des surfaces dans un état agronomique satisfaisant.

En 2007, dans le département du Nord, 305.719 Droits à Paiement Unique (DPU) représentant une valeur de 103.821.693 euros sont détenus par 6.596 exploitants.

Au 15 mai 2007, 17.500 clauses ou avenants d'échange avaient été passés entre les détenteurs de DPU.

La dernière phase de mise en oeuvre du nouveau régime du paiement unique de la réforme de la PAC s'est traduit par la mise en place des réserves départementales.

Chaque réserve départementale est alimentée par la taxation des transferts des droits à paiement unique entre les exploitants agricoles du département. Elle permet de corriger les situations particulières de certains exploitants grâce à des programmes départementaux définis par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) en concertation avec la profession agricole.

En 2007, 211 exploitations ont pu bénéficier d'une amélioration de leur dotation en DPU pour un montant de 102.200 euros dont 56.700 euros au titre de l'installation et 45.500 euros au titre de la revalorisation des DPU de faible valeur.

Parallèlement à la réforme de la PAC et à la mise en oeuvre des DPU, la dématérialisation des procédures a entraîné la généralisation de l'utilisation des téléprocédures pour le dépôt des dossiers de demandes d'aides. En 2007, 440 dossiers de déclaration PAC (demandes d'aides végétales) et 15 demandes de primes à la vache allaitante ont ainsi été saisis directement par les agriculteurs sur leur poste informatique personnel, économisant de ce fait la production du dossier papier. Cette pratique de dématérialisation est largement appréciée par les déclarants.



► Les élections à la Chambre d'Agriculture

Le scrutin s'est déroulé le 31 janvier 2007 par correspondance.

Le collège des chefs d'exploitation (8.703 inscrits) s'est distingué par un taux de participation de 66 %, (+ 5 % par rapport au scrutin de 2001) et le collège des coopératives a participé à hauteur de 93,6 %.

Les représentants du syndicat majoritaire FDSEA/JA maintiennent leur nombre de sièges à 18. La Confédération Paysanne perd un siège au profit de la Coordination Rurale qui fait pour la première fois son entrée à la Chambre d'Agriculture du Nord.

► Forêt, Chasse, Pêche

► Forêt

Le Programme 149 « Forêt » a permis à la Direction Départementale de l'Agriculture du NORD de subventionner 7 opérations forestières pour un montant d'aide de 213 075,00 euros.

Les aides à la desserte (Equipement) sont éligibles au Programme de Développement Rural Hexagonal et à ce titre, cofinancé par le FEADER. Les projets subventionnés ont porté sur la création de routes forestières et de places de dépôt pour une surface de 14 169 m².



Forêt – © Source DRDAF

Parallèlement à ces actions, un contrat NATURA 2000 sur 150 ha a été conclu, avec pour objectif la restauration d'un milieu ouvert. La participation de l'Etat à cette occasion a été de 158 229 euros

Dans le cadre de l'action à « l'Ecole de la Forêt », 8 projets qui ont mobilisé 18 classes et 408 élèves ont pu être soutenus (2 700 euros).

Enfin, 23 dossiers fiscaux portant sur 1 247 ha ont été instruits en 2007 et 9 plans simples de gestion, soit 711 ha, ont été contrôlés.

► Chasse

En 2006-2007, 2 032 chevreuils ont été prélevés (+ de 80% des attributions de plan de chasse). Les effectifs se sont stabilisés, ce qui a permis d'établir les attributions de plan de chasse pour 2007-2008 à 2 820 animaux.

Concernant les cerfs, 47 animaux, essentiellement des jeunes, ont été prélevés en 2007 sur le massif de Mormal, l'objectif poursuivi étant de faire vieillir la population.

Malgré quelques difficultés en Flandres (sangliers), le niveau des dégâts agricoles reste globalement supportable (inférieur à 30 000 euros).

Le plan de gestion cynégétique du lièvre a été mis en place en 2007 et 51 816 animaux ont été attribués sur les 5 arrondissements concernés. Un premier bilan sera établi au printemps 2008.

► Pêche et cultures marines

Une expérimentation approfondie de production offshore de moules sur filières se poursuit au large de Zuydcoote. En 2007, 24 concessions étaient mises en production sur les 40 allouées à la production de « mytilus Edulis ».

Ce projet, unique en Manche-Mer du Nord, est particulièrement suivi par les services des affaires maritimes et la section régionale conchylicole Normandie Manche mer du Nord.

Cette nouvelle activité entre dans un processus de reconversion-diversification des pêcheurs de Dunkerque de nature à renforcer l'activité et l'économie des produits de la mer locaux.



Culture de moules en mer du nord – © M. PÉRSINE

► Conseil aux collectivités et ingénierie d'appui territorial

La direction départementale de l'agriculture et de la forêt exerce traditionnellement des missions de conseil, d'assistance technique et de maîtrise d'oeuvre auprès des collectivités publiques en milieu rural dans les domaines de sa compétence :

- l'hydraulique agricole et fluviale
- l'assainissement collectif et le génie épuratoire
- les déchets ménagers
- la gestion et la délégation de services publics
- l'adduction d'eau
- les travaux connexes aux aménagements fonciers
- l'électrification rurale.

La réforme de l'Etat et la Directive Nationale d'Orientation pour l'ingénierie publique (DNO) du 7 février 2005, complétée par la circulaire du 11 août 2005 conjointe équipement-agriculture fixent le cadre des stratégies locales. Ces stratégies ont été développées dans un document commun DDE/DDAF validé le 14 mars 2007, qui confirme l'installation d'une coopération renforcée entre les services ingénierie de ces deux administrations.



Cette activité a généré une recette de 630 721,49 euros H.T, soit 67,68% de maîtrise d'oeuvre et 32,32% d'assistance conseil.

52 nouveaux marchés ont été signés en 2007 dont 41 opérations de maîtrise d'oeuvre (400 958 euros HT), 10 opérations d'assistance conseil (32 695 euros HT) et une étude d'hydraulique générale (8 895 euros HT).

Dans le cadre d'une mission de maîtrise d'oeuvre signée conjointement avec la DDE, 16 interventions dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de la protection de l'environnement ont été effectuées pour le compte de l'Etat ou de collectivités publiques au titre de l'ingénierie non rémunérée.

Enfin, 46 offres sur les 47 présentées en 2007 sur le marché concurrentiel ont donné lieu à la signature d'un contrat rémunéré.

Les infrastructures de transport



En 2007, les différents services de l'Etat (service de la navigation Nord – Pas-de-Calais, direction interdépartementale des routes Nord, direction régionale et départementale de l'équipement, délégation régionale de l'aviation civile) ont :

- entretenu, aménagé et modernisé le réseau fluvial ainsi que le réseau routier ;
- engagé des actions en faveur du développement de la voie d'eau et du développement durable ;
- finalisé d'une part, le transfert aux collectivités territoriales des aéroports et, d'autre part, celui des ports qui concerne uniquement le département du Pas-de-Calais (ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais) ;
- réalisé des contrôles dans le domaine de la sécurité aéroportuaire.

Le transport fluvial

Les débats sur les changements climatiques ainsi que les travaux menés dans le cadre du Grenelle de l'environnement ont mis en évidence la nécessité d'accorder une place plus prépondérante à la voie d'eau. Ce mode de transport alternatif à la route, économiquement compétitif, permet de réduire les gaz à effet de serre.

Les travaux de relèvement des ponts, les travaux pour la remise en navigation du canal de Roubaix et le projet de canal Seine-Nord Europe – qui ont marqué l'année 2007 – s'inscrivent dans cette volonté de développement durable.

Les actions en faveur du développement de la voie d'eau et du développement durable

Le recalibrage au gabarit européen des voies d'eau et le rehaussement des ponts

Les opérations de recalibrage des voies d'eau au gabarit européen Va 1500-3000 t se sont poursuivies en 2007 :

- **recalibrage de l'Escaut** : 11 kms de berges ont été refaites à neuf sur le bas Escaut entre l'Ecluse de Bruay et Mortagne pour la mise au gabarit Va. La réalisation de trois nouveaux kilomètres de berges a débuté en octobre 2007 sur les biefs de Trith-Valenciennes et Valenciennes-Bruay.
- **recalibrage de la Deûle** : au nord de Lille, 850 m de berges en enrochement, compatibles avec le gabarit futur Va ont été refaites à neuf en rive gauche à l'aval de Wambrechies. Au sud de Lille, à Sequedin, la mise au gabarit Va d'un linéaire de 700 m de canal, a débuté en août 2007.

Parallèlement, pour permettre le passage des bateaux avec 2 couches de conteneurs (bateaux de type RHK et Grands Rhénans

notamment), il a été procédé en 2007 :

- au relèvement de ponts routiers ou ferrés (objectif recherché : avoir une hauteur de 5,25 m sous les ponts) ;

PONTS ROUTIERS RELEVÉS DANS LE NORD	PONTS FERRÉS RELEVÉS DANS LE NORD
<ul style="list-style-type: none">- Pont du Fortelet (voie portuaire – Dunkerque)- Pont à Roseaux (RD 601)- Pont des Basses-Brouckes (voie communale – Loon-Plage)- Pont de Watten (RD 213)- Pont d'Arras n°2 (RD 650)- Pont du CVO2 de Courchelettes (voie communale)- Pont de Lourches (RD 249)- Pont de l'Abattoir (RD 40)	<ul style="list-style-type: none">- Pont RFF de Prouvy- Pont RFF de la Bleuse-Borne

- à la démolition de quatre ouvrages (ponts ou passerelles) ; La reconstruction de l'un d'entre eux est d'ores et déjà lancée.

- à des travaux de modernisation et de reconstruction de barrages pour optimiser la gestion des plans d'eau.

La reconstruction du barrage de Quesnoy-sur-Deûle a débuté en octobre 2007 pour une durée de deux ans.

Les travaux pour la remise en navigation du canal de Roubaix (projet Blue Links)

Les dix écluses du canal de Roubaix ont été entièrement rénovées et les travaux de défense de berges lancés.

Cette opération partenariale nécessite notamment des travaux importants et délicats de dragage, avec mise en dépôt des sédiments sur l'ancienne friche industrielle Pechiney Ugine Kulmann (PCUK).

Ces matériaux participent au projet de valorisation de la friche conduit par l'Établissement public foncier (EPF) pour le compte de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU). A la fin de l'année 2007, ce sont près de 60 000 m³ de sédiments sur un total de 150 000 m³ qui ont été déposés.

L'ensemble des travaux devrait être achevé à la fin de l'année 2008.

Le développement de partenariats avec les acteurs locaux

En 2007, Voies navigables de France (VNF) a signé 5 conventions d'embranchements fluviaux avec les entreprises du Nord suivantes :

- Centre de valorisation organique (CVO) à Sequedin ;
- Nord Ester à Dunkerque ;
- Produits chimiques à Loos ;
- Sogescault à Prouvy ;
- Carré à Rouvignies.

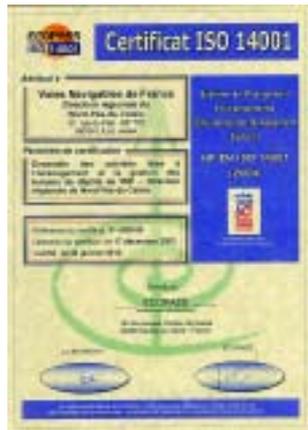
Pour développer le trafic fluvial, il convient de rappeler que VNF avait également signé en 2005 un contrat de progrès avec le port autonome de Dunkerque (PAD), l'Union maritime et commerciale (UMC) et le Syndicat professionnel des entreprises de manuten-



tion (SPEM). En 3 ans, les résultats obtenus sont plus que significatifs : hausse du trafic de + 12 % pour les pré et post-acheminements fluviaux du port de Dunkerque (pour un total de 1,850 million de tonnes de marchandises en moyenne par an).

La restauration des équilibres écologiques des canaux et rivières canalisées et la sauvegarde de la vie aquatique

Depuis 2002, la direction régionale Nord – Pas-de-Calais de VNF s’est engagée à placer l’environnement au coeur du réseau fluvial. Pour ce faire, elle mène un certain nombre d’actions.



En 2007, elle a obtenu le renouvellement de la certification ISO 14001 et son extension à l’ensemble des activités liées à l’aménagement et la gestion des terrains de dépôt.

Elle a par ailleurs participé à la restauration des équilibres écologiques des canaux et rivières canalisées et à la sauvegarde de la vie aquatique en développant des techniques innovantes de génie végétal et de lagunage dans la restauration des berges. Des espaces naturels ont été recréés, notamment sur les terrains de dépôts où l’on trouve des espèces rares et parfois protégées.

Ces techniques seront d’ailleurs utilisées lors des travaux prévus dans le cadre de la réalisation du canal Seine Nord Europe (projet financé par l’Europe à hauteur de 350 millions d’euros).

► Les travaux de maintenance et d’entretien

Les dépenses liées à la maintenance et à l’entretien du réseau régional se sont élevées en 2007 à plus de 6,7 millions d’euros.

Il a été procédé notamment à des aménagements pour la mise en sécurité des infrastructures de navigation (0,4 millions d’euros) et à la restauration de berges, écluses et chemins de halage (1,8 millions d’euros). L’ensemble des travaux a été effectué dans le respect de la charte régionale de VNF pour l’environnement.



Boudins de coco pré-plantés sur des pieux en bois
© Service navigation Nord – Pas-de-Calais / Voies navigables de France

► Le réseau routier

L’année 2007 a été la première année où la Direction interdépartementale des routes Nord (DIRN) a rempli ses missions sur la totalité de son périmètre d’intervention (Nord – Pas-de-Calais, Picardie, et moitié de la Champagne-Ardennes).

Avec ses 720 agents, la DIRN a entretenu – soit en régie (par ses propres moyens et ceux des parcs des sept directions départementales de l’équipement), soit en ayant recours à des entreprises – les 1 034 kms de routes nationales et d’autoroutes non concédées.

Ce sont au total plus de 35 millions d’euros qui ont été dépensés auxquels il faut ajouter une masse salariale de 15 millions d’euros.

Par ailleurs, un effort très important a été fait en matière d’équipement des centres d’exploitation en matériel roulant (4,5 millions d’euros).

Outre l’entretien et l’exploitation du réseau routier, la DIRN a également travaillé pour les trois directions régionales de l’équipement, maîtres d’ouvrage des investissements routiers.

Dans le Nord, ont ainsi été réalisés en 2007 les travaux suivants :
- achèvement de la mise à 2x2 voies de la RN 47 entre Salomé et La Bassée ;



Mise à 2x2 voies de la RN 47 entre Salomé et la Bossée
© DIRN – service d’ingénierie routier secteur Ouest

- poursuite de la mise à 2x2 voies de la RN 455 (dénivellation de l’échangeur de Pecquencourt et doublement sur 3 kms à hauteur d’Escaudain) ;

- construction de 3 rétablissements de voirie sur la RN 2 entre Maubeuge et Avesnes.



Rétablissement de voirie sur la RN 2 entre Maubeuge et Avesnes
© DIRN – service d’ingénierie routier secteur Ouest



Le transport aérien

Les services de l'aviation civile dans le Nord - Pas-de-Calais - qui concourent essentiellement à la sécurité et à la sûreté de l'aviation civile - ont poursuivi leur réorganisation pour différencier clairement les métiers de régulateur et de certificateur (autorité de surveillance) exercés par la délégation régionale de l'aviation civile, du métier d'opérateur exercé par le service de la navigation aérienne Nord. Ce service gère le trafic aérien dans l'espace inférieur situé au Nord de Paris.

Cette séparation s'est notamment concrétisée, en fin d'année 2007, par le transfert d'une partie du service support de la délégation régionale vers le service de la navigation aérienne qui sous-traitait, jusqu'à présent, cette activité à la délégation.

La certification sécurité des aéroports de plus de 750 000 passagers

Afin d'obtenir son certificat de sécurité aéroportuaire, comme l'impose la réglementation de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), l'exploitant de l'aéroport de Lille-Lesquin s'est soumis en 2007 à un contrôle de conformité à la réglementation.



Aéroport de Lille-Lesquin
© Délégation régionale de l'aviation civile Nord - Pas-de-Calais

Ce contrôle a pour but de vérifier que la sécurité relative à l'aménagement, au fonctionnement et à l'usage des équipements, biens et services aéroportuaires nécessaires à la circulation des aéronefs dont la gestion incombe à l'exploitant, est garantie.

Pour ce faire, une enquête technique portant sur les infrastructures, notamment les pistes d'atterrissage, les procédures ainsi que sur les moyens matériels et humains mis en oeuvre par l'exploitant de l'aéroport, a été réalisée.

De même, un audit a été effectué sur le site aéroportuaire. Il devrait aboutir à la délivrance du certificat au début de l'année 2008.

La poursuite de la décentralisation des aéroports

Les aéroports du Nord concernés par la décentralisation sont les suivants :

Aéroport	Collectivité bénéficiaire
Lille-Lesquin	Syndicat mixte des aéroports de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM)
Merville-Calonne	Syndicat mixte des aéroports de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM)
Valenciennes-Denain	Syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport de Valenciennes-Denain
Lille-Marcq-en-Baroeul	Syndicat intercommunal pour la gestion de l'aéroport de loisirs
Maubeuge-Elesmes	Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre

Il convient de souligner que l'activité commerciale n'est significative que sur l'aéroport de Lille-Lesquin. Celui-ci a d'ailleurs passé en 2007 la barre symbolique du million de passagers (+ 12,6 % par rapport à l'année 2006) grâce à la hausse de tous les types de trafic et à l'ouverture de nouvelles lignes à bas prix.

Pour l'ensemble de ces aéroports, le préfet a réuni les commissions tripartites locales aux fins d'examen du projet de décret de transfert des services et personnels.

Les actes de transfert de propriété desdits aéroports ont été finalisés ou sont en cours de l'être par France Domaine.

L'amélioration du service rendu aux usagers



Depuis plusieurs années déjà, les services de l'Etat dans le Nord se sont engagés dans une démarche d'amélioration de l'accueil et du service rendu à l'utilisateur.

La mise en oeuvre de la Charte Marianne, le Programme pour Vous Faciliter l'Impôt (PVFI) ainsi que d'autres démarches qualité encore plus exigeantes (ISO 9001 et certification de service) illustrent les efforts permanents réalisés par une trentaine d'administrations pour améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur.

L'amélioration du service rendu aux usagers dans les services de la Préfecture et des sous-préfectures

Des efforts très importants ont été entrepris pour améliorer le parc immobilier des services préfectoraux dans le Nord. L'année 2007 a été particulièrement marquée par l'installation de l'ensemble des services administratifs de la préfecture au sein de l'ancien hôpital militaire Scrive, mais également par l'achèvement en septembre 2007 des travaux d'extension de la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe et le démarrage des travaux de rénovation de la sous-préfecture de Valenciennes (livraison prévue en juillet 2008).

L'ensemble de ces travaux contribue fortement à améliorer les conditions d'accueil des usagers et de travail des agents.

A Lille, le regroupement des services sur un site unique a été l'occasion de mener en parallèle une véritable politique d'amélioration de l'accueil et du service en application des engagements de la Charte Marianne. Outre l'ouverture en continu des services de délivrance des titres, la création d'un service chargé d'organiser et de coordonner l'accueil dans toutes ses dimensions avec à sa tête un responsable de l'accueil ont constitué les deux principales nouveautés de l'année 2007.

D'autres actions pour améliorer la qualité de l'accueil et du service, notamment la mise en place d'outils permettant de mesurer le degré de satisfaction des usagers et de déceler les dysfonctionnements dans les services, ont également été initiées ou poursuivies en 2007 à la préfecture et dans les sous-préfectures.

Le Service d'Accueil et de Relation avec les Usagers (SARU)



Triptyque Charte Marianne juin 2007 - Préfecture du Nord

Le Service d'accueil et de relation avec les usagers (SARU) est opérationnel depuis janvier 2007. Il est piloté par un cadre chargé d'animer, d'organiser et de coordonner l'accueil et de développer l'écoute et la relation à l'utilisateur.

Sous son impulsion et en liaison avec les services techniques et des moyens, des améliorations sensibles ont pu être mises en place en matière de signalétique, de gestion des réclamations, d'accueil des personnes handicapées, d'amélioration des conditions d'attente et d'information des usagers et de manière générale pour tout ce qui a trait au fonctionnement de l'accueil physique et téléphonique.

Mise en place d'une écoute des usagers structurée et planifiée

Dans le cadre de la Charte Marianne, une stratégie globale d'amélioration fondée sur l'écoute des usagers a été instaurée à la préfecture du Nord.

Deux enquêtes de satisfaction ont été réalisées par le Service d'Accueil et de Relation avec les Usagers en 2007 auprès de 500 usagers et un système de gestion des réclamations a été mis en place.

Deux enquêtes téléphoniques mystère ont également été menées. La première, réalisée au 1er trimestre 2007 auprès de l'ensemble des sites préfectoraux visait à tester au quotidien l'accessibilité des services et la qualité de la relation téléphonique. Une deuxième opération, plus ambitieuse, a été menée en octobre 2007 par un groupe d'élèves de l'IRA de Lille auprès de 12 services de l'Etat, dont les sous-préfectures de Douai, Dunkerque et Valenciennes. Son objectif était de vérifier le respect des engagements la Charte Marianne dans 4 types d'accueil : physique, téléphonique, électronique et internet.



►Poursuite de la démarche d'amélioration de l'accueil téléphonique

Des efforts restent à accomplir notamment dans les services de délivrance des titres qui concentrent à eux seuls plus de 50 % du total des appels. Une formation adaptée a été mise en place dans ces services fin 2007, dans le but d'améliorer la qualité de la prise en charge de l'utilisateur et de sensibiliser les cadres et les agents à la bonne gestion du téléphone dans leurs services. Cette action sera reconduite en 2008 pour d'autres groupes.

►Amélioration du site internet de la préfecture

L'architecture des rubriques «démarches administratives» a été repensée et leur contenu réactualisé afin de les rendre plus accessibles, plus lisibles et plus fiables.

►Amélioration de la signalétique

Une signalétique définitive est progressivement mise en place au sein de la préfecture depuis la fin de l'année 2007. Elle devrait être achevée en 2008.

►Permis de conduire et cartes grises

Le système «télépoints» qui permet de donner directement à l'utilisateur qui se présente au guichet le total des points dont il dispose a été mis en place en juillet 2007.

Comme suite à un audit réalisé en juin 2007 sur l'organisation et le fonctionnement du processus de délivrance des cartes grises, un projet de réorganisation du service a été élaboré afin d'améliorer les délais de délivrance des titres, les modalités d'accueil des usagers et les conditions de travail des agents. Ce projet sera mis en oeuvre en 2008.

►L'amélioration de l'accueil et du service rendu aux usagers dans les sous-préfectures

La construction et la mise en service d'un nouveau bâtiment d'accueil du public à la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe permet depuis septembre 2007 d'offrir aux usagers un accueil de qualité.



Sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe. - E.DELEUS © ministère de l'intérieur

En 2007 la sous-préfecture de Cambrai a réalisé et mis à disposition des usagers un guide des «procédures à distance» qui a pour but de limiter les déplacements multiples, a amélioré les conditions d'accueil physique des usagers et lancé une réflexion pour faci-

ter l'accès des personnes à mobilité réduite sur le site Mortier.

Enfin, la déconcentration de l'instruction des demandes d'admission au séjour des étrangers dans les sous-préfectures s'est poursuivie en 2007 à Dunkerque. La même démarche est prévue en 2008 à Avesnes-sur-Helpe.

►L'amélioration du service rendu aux usagers dans les services déconcentrés

De la même manière que dans les services préfectoraux, de nombreuses actions remarquables et significatives pour améliorer la qualité de service ont été mises en place dans les services déconcentrés de l'Etat.

►L'amélioration de l'accueil du public dans les services de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) du Nord-Lille et du Nord-Valenciennes

- réaménagement du hall d'accueil et amélioration de la gestion des flux et des files d'attente à la DDTEFP du Nord-Lille

L'éclairage et le mobilier du hall d'accueil ont été repensés de manière à libérer de l'espace pour le public et à offrir de meilleures conditions d'accueil aux personnes handicapées (aménagement de comptoirs permettant aux personnes handicapées d'être à la même hauteur que les agents d'accueil)



accueil de la DDTEFP-Nord-Lille
A.LECOURT / DDTEFP

Concernant la gestion des flux et des files d'attente, un important travail a été accompli en 2007 en liaison avec le service informatique régional et une application informatique (GFA) a été conçue et mise en oeuvre. Elle permet d'enregistrer l'identité de chaque visiteur, de lui remettre un document précisant la localisation du service et de lui indiquer le délai moyen d'attente.

- amélioration de l'accueil du public à la DDTEFP du Nord-Valenciennes

Afin de maintenir un accueil de qualité, les services de la DDTEFP du Nord-Valenciennes se sont attachés en 2007 à améliorer la disponibilité des agents en modifiant les plages horaires de service et en renforçant certains services recevant du public.

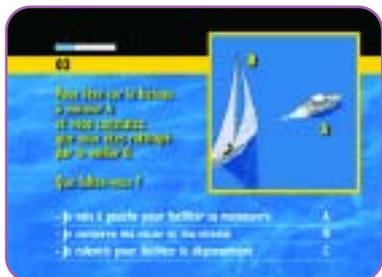
►L'amélioration du service rendu aux usagers à la direction Départementale des Affaires Maritimes du Nord (DDAM) : simplification des procédures pour l'obtention du permis plaisance

La réforme du permis plaisance, qui permet de mieux former les plaisanciers mais aussi de simplifier et de moderniser sensiblement les procédures pour les candidats comme pour l'administra-



tion, a fortement mobilisé les services de la DDAM du Nord pendant l'année 2007.

Effective depuis le 1er janvier 2008, cette réforme fait de la DDAM l'interlocuteur unique quelque soit l'option du permis choisie et généralise l'utilisation d'internet pour l'inscription des candidats .



►La démarche qualité à la Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects (DRDDI)

La DRDDI de Lille a mis en oeuvre une véritable politique d'amélioration de la qualité du service rendu à ses usagers parmi lesquels on retrouve essentiellement le grand public «voyageurs», les entreprises, et d'autres acteurs économiques comme les débiteurs de tabac, les transporteurs , les débiteurs des taxes sur l'alcool, ...

S'agissant du grand public «voyageurs», les actions de promotion du site internet de la douane se sont poursuivies.

Le site Infos Douane Service : ids@douane.finances.gouv.fr chargé en France de traiter les demandes de renseignements douaniers par téléphone et par courriel, a remporté un grand succès (185 000 appels téléphoniques en 2 ans, 60 courriels par jour).

Mais c'est surtout la mise en place du système DELTA de dédouanement en ligne, pilotée par le pôle action économique de la DRDDI et les cellules conseils aux entreprises, qui aura mobilisé les services des douanes en 2007.

Fin 2007, la plupart des entreprises , soit 153 opérateurs , avaient adhéré à DELTA et faisaient part de leur satisfaction.



►La démarche qualité dans les administrations financières

La stratégie de la Direction Générale des Impôts demeure marquée par la volonté d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers particuliers et professionnels, dans le but de faire encore progresser le civisme fiscal.

Cette démarche se décline à plusieurs niveaux : la facilitation de l'accès à l'administration fiscale, la simplification des procédures pour les usagers et en particulier la déclaration pré-remplie, la réforme des structures administratives, la mise en oeuvre du pro-

gramme Pour Vous Faciliter l'Impôt (PVFI) et la multiplication des contacts avec les organismes représentant les usagers.

- La facilitation de l'accès à l'administration fiscale

A cet égard, il y a lieu de noter le développement des démarches déclaratives et de paiement par la voie dématérialisée.



Le site www.impôts.gouv.fr est le site administratif le plus utilisé en France.

Le développement des téléprocédures concerne aussi bien les particuliers (TéléIR), que les entreprises (téléTVA, TDFC).

Pour ce qui concerne les seuls particuliers, le département du Nord avoisine en 2007 le seuil des 270 000 télédéclarants

Grâce à l'application Télé@ctes, les conservations des hypothèques du Nord ont traité 45 513 réquisitions hypothécaires et 1 363 actes ont été déposés par les notaires sous forme dématérialisée.

Des services restructurés pour s'adapter à leur public

Les Services des Impôts des Entreprises (SIE) ont tous été restructurés afin d'offrir aux entreprises un interlocuteur fiscal unique.

Pour les particuliers, la mise en place d'Hôtels des Finances (HDF) vise à réunir dans un même lieu les services des impôts et ceux de la comptabilité publique (les trésoreries), afin de permettre aux usagers de régler en un seul point de contact l'ensemble de leurs démarches fiscales, qu'elles concernent l'assiette ou le recouvrement de l'impôt.

Dès à présent, les deux directions de services fiscaux du Nord comptent cinq Hôtels des Finances opérationnels :

- DSF du Nord Lille : Roubaix, Hazebrouck, Dunkerque et Armentières concernant 395 000 foyers fiscaux, soit d'ores et déjà environ 40 % de la population de la circonscription ;
- DSF du Nord Valenciennes : Denain concernant 45 000 foyers fiscaux

Par décision ministérielle du 4 octobre 2007, il a été décidé de fusionner les deux directions (DGI/ DGCP) et de créer la Direction Générale des Finances Publiques dès le mois d'avril 2008. Cette décision va amplifier le mouvement et améliorera la qualité du service.



La mise en oeuvre du programme Pour Vous Faciliter l'Impôt (PVFI)

La qualité du service rendu à l'utilisateur fait l'objet d'une attention particulière, les services des impôts s'étant engagés à respecter les neuf engagements du programme «Pour Vous Faciliter l'Impôt».

Ces engagements, qui s'inscrivent dans le cadre de la charte Marianne, font l'objet d'au moins deux mesures annuelles.

Les contacts avec les organismes représentant les usagers

Un conciliateur fiscal départemental peut intervenir, à la demande des usagers, pour tout litige d'ordre fiscal (hormis le contrôle fiscal externe) ou pour toute question ayant trait à la qualité de service.

Les résultats du Centre d'Encaissement de Lille (CEL)

Le CEL s'est vu décerner en 2007 un premier prix aux trophées de la qualité dans la catégorie «améliorer la qualité des prestations internes». Il a également obtenu un diplôme au concours européen d'excellence dans le secteur public EPSA (European Public Sector Award).

►L'amélioration de l'accueil et de la qualité du service aux usagers à la Direction Régionale de la Culture (DRAC)

Des efforts sensibles sont accomplis depuis plusieurs années par les services de la DRAC Nord-Pas-de-Calais pour améliorer la qualité de l'accueil et pour répondre au mieux aux demandes des usagers : affichage des horaires d'ouverture, aménagement d'un espace d'accueil fonctionnel et confortable, mise à disposition de documents d'information, amélioration de l'accueil téléphonique, mise en place d'un suivi des demandes avec engagement de réponse.

►Jeunesse et Sports : mise en oeuvre d'une démarche qualité au Centre National de Développement du Sport (CNDS)

A l'occasion de la campagne 2007 du Centre National de Développement du Sport (CNDS) une démarche qualité, élaborée avec le mouvement sportif départemental, a permis de rapprocher ce dispositif des attentes des bénéficiaires, clubs et dirigeants sportifs.

Cette démarche s'est déroulée en 2 temps :

- une évaluation quantitative et qualitative du dispositif par le biais d'un questionnaire diffusé aux 965 bénéficiaires et d'une trentaine d'entretiens de terrains réalisés par un groupe d'élèves de l'Institut Régional d'Administration (IRA) de Lille.
- l'élaboration d'une charte qualité : le diagnostic réalisé a permis de dégager 7 pistes de travail pour améliorer le service rendu aux usagers (délais de traitement, notification, communication, suivi de l'utilisateur, allègement du dossier, de la procédure et des critères d'éligibilité). Chacune de ces pistes a fait l'objet d'un plan d'action et d'un guide de procédures.

Une hotline électronique a été mise en place afin de permettre un échange permanent d'informations avec les usagers.

Ces avancées, inspirées de la Charte Marianne, sont aujourd'hui confortées par le lancement de l'application subvnet.

►La démarche qualité à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)

La démarche qualité engagée par la DRIRE s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale impulsée pour le réseau des DRIRE depuis 1998 avec pour objectif l'amélioration de la qualité du service public.

Cette démarche s'articule autour de 3 axes principaux : placer les usagers au centre de l'action des services, assurer une plus grande lisibilité de l'action de l'Etat et développer une culture de l'efficacité.

La DRIRE a intégré la quasi-totalité de ses missions et de ses agents dans cette démarche qualité et a obtenu le 3 août 2007 la certification ISO 9001, qui traduit son engagement à maîtriser les délais et la qualité des prestations servies à ses usagers et à assurer un contrôle des risques équitable et proportionné aux enjeux.



Remise du certificat ISO 9001 à la DRIRE – Ch. DIEVAL DRIRE/DIREN :
« Sous la présidence de Monsieur Daniel CANEPA, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord, en présence de Madame Nathalie HOMOBONO, directrice de l'action régionale, de la qualité et de la sécurité industrielle, la DRIRE Nord-Pas-de-Calais a reçu le 21 janvier 2008 le certificat ISO 9001 délivré par le Bureau Veritas Certification France pour l'ensemble de ses activités et de ses sites. »

Pour l'avenir, l'élargissement de cette démarche à la DIREN ainsi que l'engagement des services dans un processus d'écoresponsabilité sont envisagés.

Les relations avec les collectivités territoriales

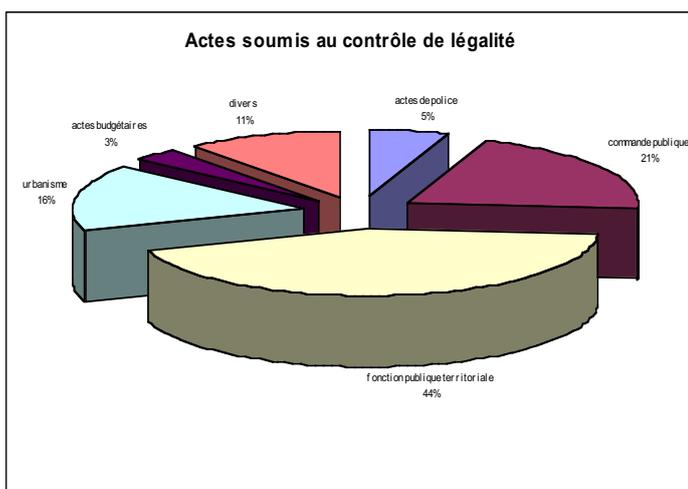


Dans un contexte de décentralisation accrue et de libre administration des collectivités, l'Etat exerce à la fois une mission de contrôle et un rôle de conseil aux collectivités, rôle qui se renforce pour répondre aux attentes des collectivités locales au regard des réformes législatives et réglementaires : application du nouveau code des marchés publics, réforme du permis de construire et de la fonction publique.

La deuxième partie de l'année 2007 a été marquée par la préparation des échéances municipales. Au titre du conseil et dans un souci d'information préalable des communes et de leurs groupements, un guide pratique à l'attention des élus a été élaboré et diffusé en début d'année 2008.

Le contrôle de légalité

Quelques données chiffrées : sous les effets conjugués des dispositions de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et d'une action de sensibilisation auprès des collectivités, le nombre d'actes soumis à obligation de transmission a diminué.



176 300 actes ont été reçus en 2007. Le contrôle a donné lieu à 3 256 lettres d'observations et 54 déférés. Les actes budgétaires reçus en 2007 sont au nombre de 5944. La Chambre régionale des comptes (CRC) a été saisie à 12 reprises.

Pour répondre à cette mission de contrôle, le travail en réseau avec les sous-préfectures, l'appui et l'expertise des services déconcentrés et le partenariat avec la CRC ont été pérennisés et ont permis de maintenir une véritable stratégie départementale formalisée du contrôle budgétaire et du contrôle de légalité dans les domaines de la commande publique, de l'urbanisme, de l'intercommunalité. Chaque sous-préfet a une lettre de mission qui fixe les priorités de contrôle communes à l'ensemble des arrondissements.

Afin de faciliter la mise en oeuvre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sur les axes prioritaires, des outils communs, traduits dans des fiches de procédures et des fiches de contrôle normalisées, ont été actualisés au sein des pôles de compétence respectifs et mis à disposition des sous-préfectures.

Dans le domaine de la commande publique, les outils mis en place en 2005 à la libre concurrence ont permis de démontrer des pratiques altérant le libre jeu de la concurrence dans le secteur des travaux publics.

La direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est ainsi amenée à exercer une fonction renforcée d'appui au contrôle de légalité tant pour les marchés des collectivités locales que pour les marchés hospitaliers.

Ce contrôle s'est modernisé : la préfecture du Nord a bénéficié du déploiement de l'application « ACTES », support du contrôle de légalité dématérialisé. Après un raccordement du centre départemental de gestion en 2006, d'autres collectivités, dont Lille Métropole Communauté Urbaine, télétransmettent désormais leurs actes.

Le conseil aux collectivités

Les services de l'Etat, dans un cadre interministériel, se sont attachés à développer le conseil et l'information à destination des élus.

L'animation et le conseil par la préfecture se sont caractérisés par :

- la poursuite de l'accompagnement des structures intercommunales à fiscalité propre dans la clarification de l'exercice de leurs compétences ;
- Parallèlement, une démarche de rationalisation de la carte intercommunale a été engagée notamment à l'égard des syndicats d'électricité ;
- la concertation accrue avec les collectivités sur les projets d'aménagement préalablement à l'engagement des procédures de déclaration d'utilité publique ;
- la mise au point d'actions d'accompagnement des communes dans la perspective des échéances municipales.



► Le ministère de l'économie, des finances et de l'emploi au service des collectivités territoriales

Le réseau des comptables du Trésor public est chargé de la tenue des comptes des 2 731 collectivités locales et établissements publics locaux du Nord.

Il assure également une mission centrale de conseil et d'expertise financière et fiscale en partenariat naturel et étroit avec les élus locaux. Ce partenariat se concrétise notamment par la signature soit de conventions de service comptable et financier (CSCF), soit de conventions de partenariat.

En 2007, les travaux préparatoires à la signature de deux nouvelles conventions de service comptable et financier ont été engagés avec le centre hospitalier de Valenciennes et le centre hospitalier de Roubaix. Le renouvellement de la CSCF, signé en 2003 avec Lille Métropole Communauté Urbaine est également en cours. Par ailleurs, une convention de partenariat a été signée avec le centre hospitalier régional et universitaire de Lille.

Le développement des analyses financières des collectivités locales : un axe majeur de conseil aux élus

Les collectivités locales ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), peuvent bénéficier de toute une gamme d'analyses financières qui permet aux trésoriers de jouer leur rôle de conseil aux élus et notamment leur mission d'aide à la décision financière au bénéfice des responsables locaux. Le réseau bénéficie du soutien actif de la trésorerie générale qui organise des ateliers de travail spécifiquement dédiés aux analyses financières ainsi que sur les pôles de compétence nationaux.

Le réseau d'alerte animé par le préfet et le Trésorier-Payeur général permet de déceler, de façon préventive, les difficultés financières des collectivités. Dans ce cadre, une trentaine de communes a fait l'objet d'un suivi attentif.

Hélios : 2007, la poursuite du déploiement

Au 31 décembre 2007, 38 postes comptables utilisaient Hélios pour la gestion de leurs collectivités :

- 13 postes avaient basculé en 2006 (11 postes à la suite de la fusion des postes de Villeneuve d'Ascq, Chérengh et Mons-en-Baroeul) ;
- 27 postes supplémentaires ont changé d'application informatique au cours de l'exercice 2007.

Afin d'anticiper la prise en compte des particularités des postes et d'en faciliter la bascule, un dispositif d'accompagnement a été mis en place tant dans la phase préparatoire à la bascule que dans la période post-bascule. La sélection des postes s'appuie notamment sur l'envoi d'un questionnaire de pré-qualification.

La dématérialisation dans le secteur public local

Le Trésor public s'est engagé en 2004, en partenariat avec les associations représentatives d'ordonnateurs et les juridictions financières, dans un processus de dématérialisation des documents papiers de la chaîne financière (titres, mandats, pièces justificatives).

Dans le département du Nord, comme dans les autres départements, 2007 a été l'année de l'essor de la dématérialisation. En effet, au cours de la seule année 2007, 75 conventions de dématérialisation ont été signées contre 37 sur la totalité des 5 exercices précédents. L'essentiel des critères porte sur la paye.

Par ailleurs, Lille Métropole Communauté Urbaine est l'une des deux entités locales en France à expérimenter la dématérialisation des documents budgétaires.

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a pour rôle de veiller à l'exercice d'une réelle et loyale concurrence dans la commande publique.

Ce rôle s'inscrit pleinement dans sa mission générale qui consiste à s'assurer, dans le cadre du livre IV du code de commerce, du fonctionnement concurrentiel du marché. La mission exercée par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes se décline selon deux axes principaux : la surveillance du comportement des entreprises et la sensibilisation des acheteurs aux enjeux concurrentiels. En associant les acheteurs publics à cette démarche destinée à stimuler la concurrence, le service contribue à une gestion optimale des deniers publics par l'émergence d'une offre plus compétitive.

Le relèvement des seuils des procédures formalisées et le fait que la convocation du service aux commissions d'appel d'offres des collectivités locales n'est plus obligatoire, mais seulement facultative, a entraîné une baisse du nombre de convocations (3 006 en 2006, 2 730 en 2007). Les représentants du service ont participé à 512 commissions : soit un taux de couverture de 19 % représentant 2 099 opérations. 239 observations ont été formulées à cette occasion. Elles ont, pour la plupart, été prises en compte : une seule observation a été notée au procès-verbal.

La direction suit plus particulièrement les opérations à fort enjeu économique ou stratégique lancées par les acheteurs publics importants.

Par ailleurs, les consultations lancées dans certains secteurs d'activité ont fait l'objet d'une attention particulière en terme de niveau de concurrence entre les opérateurs économiques (pour les travaux de bâtiment, les opérations ANRU, les marchés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, dans le traitement des déchets, les marchés informatiques...).

Le recouvrement de l'impôt et le suivi de la dépense



Le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses de l'Etat sont des missions régaliennes exercées par les services déconcentrés du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi (MINEFE).

L'Etat s'appuie dans le département du Nord sur trois administrations du MINEFE pour animer ce secteur d'activité :

- Les services des Impôts, qui concourent à l'assiette de l'impôt et disposent également d'un réseau comptable permettant le recouvrement des impôts indirects (taxe sur la valeur ajoutée (TVA), droits d'enregistrement), et de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ;
- Le Trésor public, qui assure le recouvrement des impôts directs, le contrôle, le paiement et la comptabilisation des dépenses publiques ;
- Les Douanes, qui contrôlent le recouvrement de la TVA sur les importations de produits tiers à la Communauté européenne.

● L'organisation du recouvrement des impôts

La mission fiscale initiale consiste pour l'Administration à calculer l'impôt, à contrôler les déclarations des contribuables en vue d'un recouvrement efficace et modernisé.

A cette fin, les services de la Direction générale des impôts (DGI) et de la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP) travaillent en symbiose.

Cinq hôtels des finances, rapprochant ces deux directions, sont d'ores et déjà opérationnels dans le département du Nord : Roubaix, Hazebrouck, Dunkerque, Armentières et Denain et Roubaix.

Ils regroupent en un lieu unique les services d'assiette (DGI) et de recouvrement des impôts (DGCP), pour faciliter les démarches des usagers.

La fusion de la DGI et de la DGCP annoncée, le 04 octobre 2007, par le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique parachève cette évolution et s'inscrit dans cette volonté d'accroître la qualité de service rendu au public.

► L'assiette de l'impôt

Les directions des services fiscaux vérifient la liquidation des impôts de 2 manières différentes, selon que :

- l'impôt est payé spontanément par le contribuable (essentiellement la TVA, l'impôt sur les sociétés, et la taxe sur les salaires) ;
- l'impôt est calculé préalablement au recouvrement : cas de l'impôt sur les revenus et des impôts locaux (taxe d'habitation (TH), taxes foncières (TF) et taxe professionnelle (TP)).

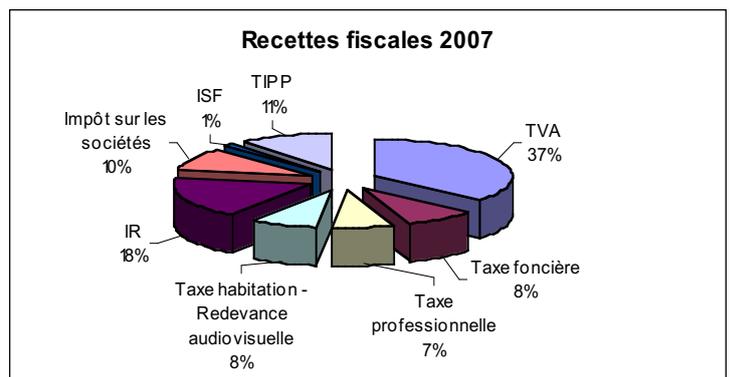
Ces impôts font l'objet d'une mise en recouvrement de rôles, rendus exécutoires par les directeurs des services fiscaux.

Tous ces impôts sont susceptibles de faire l'objet d'un contrôle sur pièces ou sur place.

► La masse financière des impôts dans le Nord

Pour 2007, la masse financière des impôts les plus importants est estimée à 10 milliards d'euros.

- La TVA pèse 36% des recettes fiscales, avec une recette de plus de 3,5 milliards d'euros, qu'elle soit recouvrée par le réseau comptable de la Direction générale des impôts ou des douanes.
- L'impôt sur le revenu (IR) correspond à un peu plus de 15% des recettes fiscales.
- La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), recouvrée par le réseau comptable de la douane, représente une masse financière d'un peu plus de 1 milliard d'euros.
- Les impôts locaux (TH, TF et TP) représentent un peu moins d'un quart des recettes fiscales totales.
- L'impôt sur la fortune (ISF) représente un peu plus de 1% de l'ensemble des recettes fiscales du département.
- La redevance de l'audiovisuel est désormais recouvrée en même temps que la taxe d'habitation pour environ 112 millions d'euros.



► L'intervention de l'Etat dans la fiscalité directe locale

Les services fiscaux et le Trésor public ont la charge de l'assiette et du recouvrement des impôts locaux, pour le compte des collectivités locales.

Le montant des rôles mis en recouvrement est versé aux collectivités territoriales par acomptes mensuels, conformément au budget voté par chaque collectivité.



Tous les mois, le trésorier-payeur général (TPG) abonde la trésorerie des collectivités du douzième des prises en charge d'impôts locaux de l'année précédente.

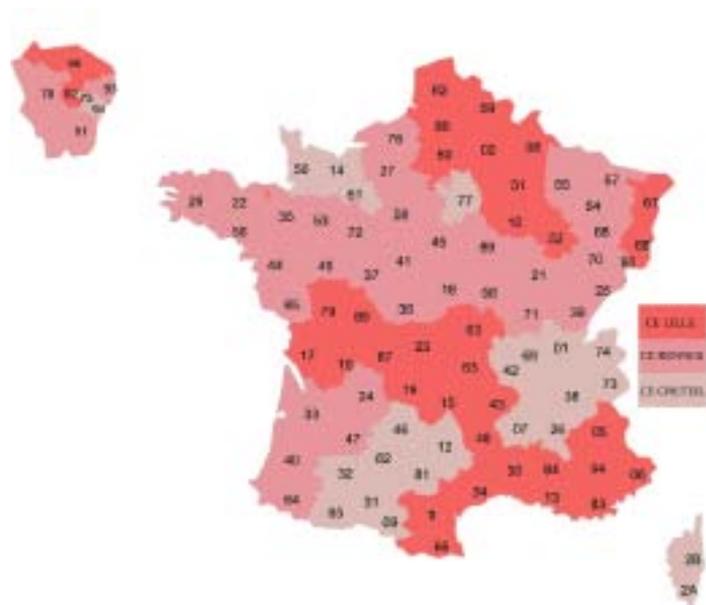
La régularisation s'effectue dès que le montant des impôts votés par collectivité est connu.

Pour l'année 2007, les montants à recouvrer par le réseau du Trésor public du Nord se sont élevés :

- à 644 millions d'euros pour la taxe d'habitation ;
- à 840 millions d'euros pour les taxes foncières ;
- 740 millions d'euros pour la taxe professionnelle.

► Le centre d'encaissement de Lille (CEL)

Le centre d'encaissement de Lille – dont le périmètre est passé en 2007, avec la généralisation des centres d'encaissement, de 39 à 36 départements - couvre environ 36 % de la population française et représente 38 % des prises en charge d'impôts.



Il a encaissé, en 2007, 20 millions de paiements pour un montant de 16 milliards d'euros.

■ L'organisation du contrôle et du paiement de la dépense publique

L'exécution des dépenses du budget de l'Etat fait intervenir le Trésor à différents stades.

- Conseiller du Préfet, le Trésorier Payeur général participe à la programmation des investissements de l'Etat.

- Comptable public, il contrôle et paye les dépenses ordonnancées par le Préfet et les ordonnateurs délégués.

► Le Trésorier-payeur général, conseiller du Préfet

Le TPG participe à la préparation, à la mise en oeuvre et au suivi des mesures de financement de l'Etat et de la Communauté européenne dans la région.

Il participe aux travaux d'élaboration du Comité de l'administration régionale (CAR), présidé par le préfet de Région, prépare et suit le contrat de projets Etat/Région, contrôle les fonds européens en collaboration étroite avec le préfet.

C'est en CAR que le préfet décide de l'utilisation des crédits d'investissement déconcentrés.

Le TPG agit tout en amont du processus d'élaboration des crédits d'investissement.

Sur demande du préfet, il développe l'expertise économique et financière de projets dont il est saisi autour de 3 volets essentiels :

- financier : étude des conditions de financement, et mesure de l'incidence financière ;
- économique : étude de sa rentabilité ;
- juridique : prise en compte de la faisabilité.

Dans le même esprit, l'Agence régionale pour l'hospitalisation (ARH) peut saisir le TPG dans le cadre de sa politique hospitalière.

Le TPG intervient par ailleurs en tant que contrôleur financier de l'Etat. A ce titre, il contrôle la dépense publique au stade de l'engagement.

En appui à l'autorité de gestion, il participe à la mise en oeuvre et au contrôle des fonds structurels européens. Par délégation du préfet, il est autorité de paiement pour les fonds européens depuis le 1er janvier 2003.

► Le contrôle et le paiement de la dépense publique

En 2007, la trésorerie générale du Nord a intensifié ses efforts et mobilisé ses compétences pour faire face aux enjeux de la chaîne d'exécution de la dépense publique :

- **gestion de plus de 800 000 factures et 82 000 mandats par 80 ordonnateurs départementaux, régionaux et interrégionaux ;**

La modernisation des modes de gestion avec le contrôle hiérarchisé et le contrôle partenarial du mandatement a permis une amélioration du délai moyen de paiement : 3,53 jours en 2007 contre 3,76 jours en 2006.

Le délai global de paiement - qui court de la date de réception des factures chez l'ordonnateur à la date de validation du mandat de paiement par le comptable - a lui aussi diminué très sensiblement en 2007 grâce aux efforts conjugués de tous les acteurs et plus particulièrement des services ordonnateurs. Il n'a été en moyenne que de 30 jours contre 62 jours en 2006.

- **numérisation de l'ensemble des dossiers de pension (permettant un traitement informatisé plus rapide et sécurisé des données) ;**

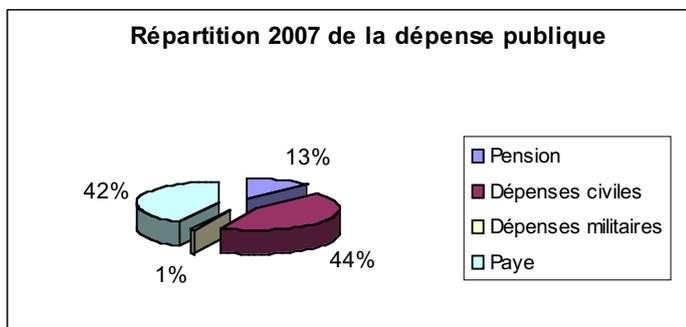


En 2007, 187 000 pensions ont été versées mensuellement pour un montant total de 1,9 milliards. Le centre d'appel pour les retraités a, quant à lui, traité plus de 20 000 appels.

- **contrôle renforcé et modernisé de la paye des fonctionnaires de l'Etat** : 140 000 payes ont été liquidées chaque mois pour une dépense globale de 5,8 milliards en 2007 ;

- **création d'un service régies de l'Etat regroupant 300 régies d'avance et de recettes du département, de la région ou d'une inter-région.**

Opérationnel depuis le 01 janvier 2008, ce nouveau service devient l'interlocuteur unique de l'ensemble des régisseurs pour une meilleure efficacité du contrôle des régies et du conseil apporté aux différents acteurs.



Par ailleurs, comme plusieurs ordonnateurs du Nord, la trésorerie générale a accueilli, en 2007, des missions de la Cour des comptes dans le cadre des travaux de certification.

L'ensemble des services s'est attaché à répondre aux nombreuses demandes et interrogations des auditeurs missionnés.

La qualité des travaux comptables a permis à la Cour des comptes de certifier, en mai 2007, les comptes de l'Etat pour l'exercice 2006.

► **Le progiciel de gestion intégrée CHORUS**

L'année 2007 a été l'année de la conception détaillée du progiciel de gestion intégrée CHORUS.

Cette nouvelle application informatique – qui intégrera tous les acteurs de la gestion publique – permettra de gérer la dépense, les recettes non fiscales et toute la comptabilité de l'Etat conformément aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Avec cet outil, il sera désormais possible d'avoir une vision complète et en temps réel des finances de l'Etat.

Les premières expérimentations de CHORUS sont prévues en 2008 et concerneront quelques programmes centraux et deux régions (la Haute Normandie et les Pays de la Loire).

La généralisation de CHORUS interviendra en 2010.

Rapport d'activité des services de l'Etat
dans le département du Nord - juin 2008



Ce rapport a été réalisé avec le concours de la Trésorerie générale, de l'Inspection Académique, de la Direction régionale de l'INSEE, des DDTEFP du Nord-Lille et du Nord-Valenciennes, de la DRDJS, de la DRAC, du Service de la Navigation Nord – Pas-de-Calais, de la DDASS, de la DDE, de la Direction interdépartementale des routes Nord (DIRN), de la DIREN, de la DRIRE, de la DDAF, de la Délégation régionale au tourisme Nord – Pas-de-Calais, de la Délégation régionale de l'Aviation Civile Nord – Pas-de-Calais, de la Direction des services fiscaux (DSF) du Nord-Lille, de la Direction régionale des douanes et droits indirects de Lille (DRDDI), de la Direction départementale de la concurrence et de la répression des fraudes (DDCCRF), de la Direction départementale des affaires maritimes (DDAM),

des sous-préfectures et des services suivants en préfecture : BCI, SIRACEDPC, DAI, DRLP, DRCT, services du préfet délégué pour la sécurité et la défense, services de la préfète déléguée pour l'égalité des chances, et du bureau de la coordination et des affaires immobilières de l'Etat au sein de la DAI pour la conception et l'édition en collaboration avec le STSI - Cellule multimédia.

Impression : Print Forum

Rédaction achevée en juin 2008 / imprimé sur du papier couché